

2
0
2
4

RAPPORT
ANNUEL

SOMMAIRE

01 MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.....4

02 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE.....7

03 GOUVERNANCE ET
ACTIONNARIAT.....13

04 L'ACTION BNA EN BOURSE.....32

05 FAITS MARQUANTS 2024.....35

06 BILAN SOCIAL.....39

07 MÉTIERS DE LA BANQUE.....43

08 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET
ENVIRONNEMENTALE.....49

09 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION
DES RQUES.....54

10 LA BNA EN CHIFFRES.....57

11 PERSPECTIVES D'AVENIR....65

12 ÉTATS FINANCIERS
INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31
DÉCEMBRE 2024.....67

13 NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS....72

14 RAPPORT GÉNÉRAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INDIVIDUELS.....116

15 RAPPORT SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INDIVIDUELS.....125

16 ACTIVITÉ DU GROUPE BNA
EN 2024.....138

17 ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS AU 31
DÉCEMBRE 2024.....143

18 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS.....148

19 RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS.....191

20 PROJETS DE RÉOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE.....200

01

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

01

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



“

Chers actionnaires et partenaires,

En dépit du contexte économique national et International difficile, la BNA a préservé sa place parmi les banques de référence en Tunisie et demeure une banque résiliente, et ce en réalisant les principaux indicateurs de performance suivants :

- La BNA a clôturé l'exercice 2024 avec un bénéfice net de 214 MD, en progression de 12,4 % par rapport à l'année précédente.
- La BNA a affiché des ratios de solvabilité, de Tier 1 et de liquidité qui sont nettement supérieurs aux normes exigées.
- Les rendements des actifs et des capitaux propres ROA et ROE se sont élevés respectivement à 1% et 11,6 % en 2024 contre 1 % et 11,1 % en 2023.
- Augmentation des dépôts de la clientèle passant de 11.887 MD en 2023 à 12.675 MD en 2024 soit une évolution de 6,6 %.
- La BNA a préservé son statut de partenaire privilégié des entreprises publiques et notamment l'Office des Céréales.

L'année 2024 a été marquée par la dynamique commerciale de l'ensemble des métiers du groupe notamment sa filiale assurance. En effet, le rapprochement stratégique avec Ami Assurances, constitué il y a 3 ans, et donnant naissance récemment à BNA Assurances a permis, par une plus grande synergie avec le réseau de la BNA, l'amélioration des résultats individuels et consolidés du groupe, la conquête de nouveaux clients et le développement de multi-équipement.

En 2024, la BNA a confirmé pour le cinquième cycle consécutif sa certification à la norme MSI 20000 consolidant ainsi sa position parmi les banques de référence de la place.

La BNA a renforcé son engagement de proximité envers les agriculteurs dans le cadre du programme de soutien de la campagne agricole 2024-2025 en vue de leur faciliter l'accès aux différentes formes de financement dans certains gouvernorats.

La BNA a continué à soutenir le développement durable en assumant une responsabilité économique et sociétale et ce, à travers le financement de certaines actions d'ordre éducatif, environnemental et social.

Ces résultats ont été réalisés grâce à la conjugaison des efforts des organes d'Administration et de Direction ainsi que du Personnel de la banque

Face à une conjoncture difficile , nous continuons à déployer les efforts nécessaires pour le développement de la banque et l'amélioration de sa performance et sa solidité financière et ce, à travers une meilleure maîtrise des risques, la surveillance de la bonne organisation de la banque et l'efficacité du système de contrôle interne, la mise en place d'une stratégie de développement adéquate et ce en vue d'assurer le financement des différents opérateurs économiques et de protéger les intérêts des déposants, des créanciers , des actionnaires et du personnel de la banque.

”

Président du Conseil d'Administration
Lotfi HBAIEB

02

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

CONJONCTURE INTERNATIONALE

Le contexte économique mondial a été marqué par de fortes incertitudes dues à l'intensification des risques géopolitiques. Néanmoins, l'économie mondiale a progressé à un rythme similaire à celui de 2023 estimé à 2,7%, suite à l'atténuation des pressions inflationnistes liées aux mesures des politiques monétaires. Cette évolution a été caractérisée par de fortes disparités géographiques.

Dans les pays avancés, la croissance économique s'est stabilisée à 1,7 % en 2024, soit le même taux enregistré en 2023.

Aux États-Unis, une quasi-stagnation de la croissance économique est attendue avec un taux estimé à 2,8% en 2024 contre 2,9 % en 2023.

La Zone Euro a connu une légère accélération de la croissance économique estimée à 0,7 % en 2024, contre 0,4 % en 2023.

Pour sa part, l'économie Japonaise a connu un net ralentissement, avec une croissance nulle en 2024, contre 1,5 % en 2023.

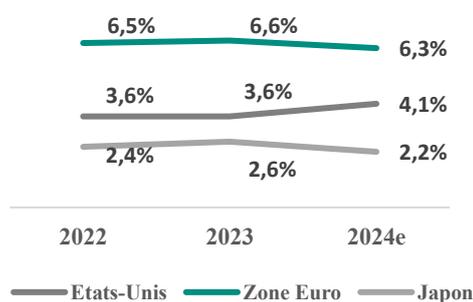
Quant aux pays émergents et en développement, la croissance économique est estimée à 4,1% en 2024 contre 4,2% en 2023. Une divergence au niveau des économies émergentes est constatée avec des taux de croissance économique estimés à 4,9% en Chine, 6,5% en Inde et 3,2% au Brésil.

Emploi

L'Organisation Internationale de Travail estime un maintien du taux de chômage mondial à 5%, en 2024 et ce, pour la deuxième année consécutive.

Toutefois, des évolutions contrastées ont marqué la situation de l'emploi entre les principaux pays avancés. Aux États-Unis, le taux de chômage a connu une baisse historique pour atteindre 4,1 % en décembre 2024. Le taux de chômage est de 6,3% et 2,2% respectivement dans la zone Euro et au Japon en décembre 2024.

Taux de Chômage Mondial



Périodique de Conjoncture N°146- Janvier 2025- Banque Centrale de Tunisie
 Perspectives économiques mondiales- Banque Mondiale
 Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025- Nations Unies
 Institut National de la Statistique -INS

Politique monétaire

En 2024, la plupart des pays développés ont entamé un cycle de baisse des taux directeurs mais avec un ordre dispersé, en termes de rythme comme d'amplitude.

En décembre 2024, la Réserve fédérale américaine (FED) a réduit son taux directeur de 25 points de base, le ramenant ainsi dans une fourchette entre 4,25 % et 4,5 %.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a révisé à la baisse ses principaux taux directeurs de 25 points de base en décembre 2024 et ce, suite à la convergence progressive de l'inflation vers son objectif. Ainsi, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement a été ramené à 3,15 %, celui de la facilité de prêt marginal à 3,4 % et le taux de la facilité de dépôt à 3%.

Inflation

L'inflation mondiale a poursuivi sa tendance baissière, passant de 5,6 % en 2023 à 4% en 2024. Cette décélération a résulté de la combinaison de facteurs liés à la demande et à l'offre, notamment l'atténuation des pressions sur le marché du travail, des prix internationaux des produits alimentaires, de l'énergie et des marchandises.

En 2024, le taux d'inflation a atteint, en glissement annuel, 2,9% aux Etats -Unis, 2,4% dans la zone Euro et 3% au Japon.

Marchés financiers

En 2024, la plupart des principaux indices boursiers se sont orientés à la hausse, soutenus par l'atténuation des pressions inflationnistes et la baisse des taux d'intérêt.

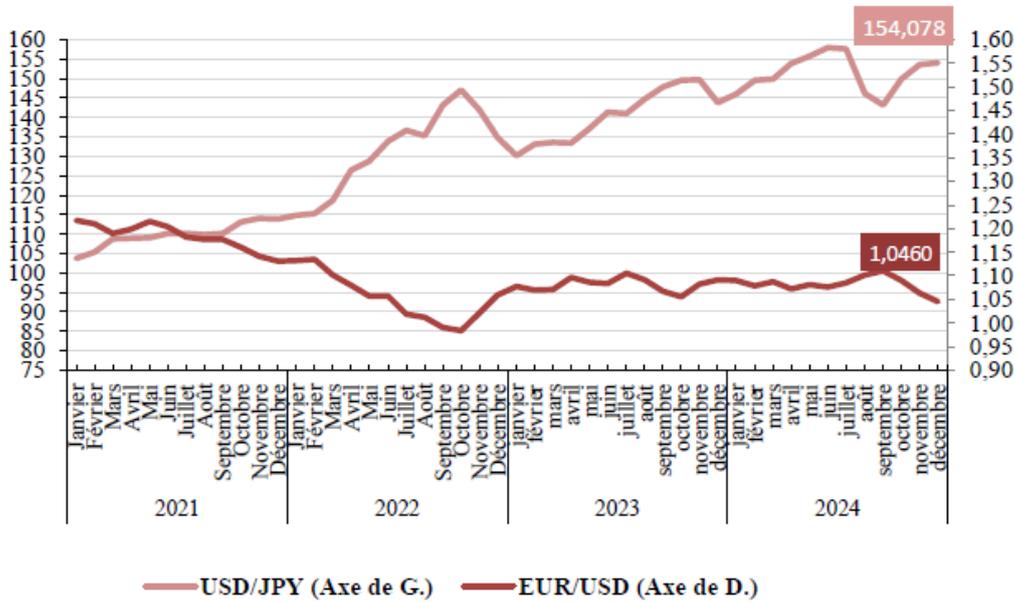
Dans ce cadre, les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont progressé respectivement de 13 % et 28,6 %.

L'indice japonais Nikkei a clôturé l'année 2024 en hausse de 19,2%, tandis que l'indice français CAC40 a connu une contraction de 2,2%.

Marché de change

L'année 2024 a été marquée par une appréciation significative de 6,5% du dollar américain, face à l'euro. Ainsi, la parité EUR/USD a clôturé l'année à 1,035 dollar pour un euro contre 1,104 dollar un an plus tôt, une évolution soutenue par le rôle du dollar en tant que valeur refuge, dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes.

Evolution du taux de change
(Moyennes mensuelles)



CONJONCTURE NATIONALE

En 2024, l'économie tunisienne a connu une reprise modérée, avec un taux de croissance estimé à 1,4 %, après une quasi-stagnation en 2023 (+ 0,2 %).

Cette croissance modérée est principalement portée par :

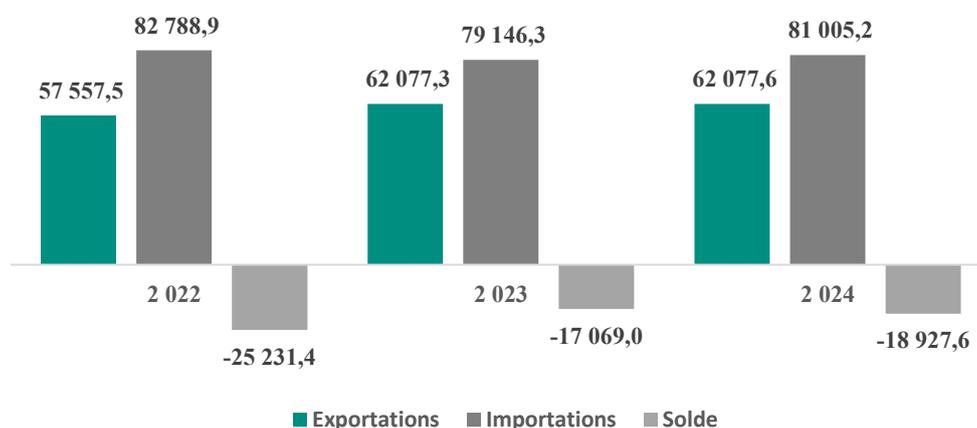
- La croissance de l'activité agricole soutenue par une amélioration de la production d'huile d'olive et de céréales ;
- La poursuite de la progression de l'activité des services marchands grâce à la bonne performance de ses différentes branches notamment, le tourisme.

Balance commerciale

Le déficit commercial s'est aggravé de 10,9% en 2024, atteignant -18 927,6 MD contre -17 069 MD en 2023, résultant d'une hausse des importations de 2,3 %, conjuguée à une stagnation des exportations.

Cette évolution est la résultante du redressement de la balance alimentaire affichant un excédent de 1.404 MDT (contre un déficit de 211 MDT une année auparavant) et d'une aggravation du déficit énergétique, qui s'est creusé de 1 204 MDT pour atteindre -10 870 MDT en 2024.

Evolution du Commerce Extérieur (MD)



Inflation

Au cours de l'année 2024, l'inflation moyenne a reflué pour s'établir à 7% contre 9,3% un an plus tôt, résultant notamment de la baisse :

- Des prix des produits alimentaires : +9,4% contre +14,4% à fin 2023 ;
- Des prix des produits manufacturés : +6,7% contre +8,3% en 2023 ;
- Les frais des services : +5,4% en 2024 contre +6,7% en 2023.

Taux de change

En termes de moyenne annuelle, le dinar tunisien s'est légèrement déprécié au cours de l'année 2024 de 0,2 % face à l'euro et au dollar tandis qu'il s'est apprécié de 7,2 % par rapport au yen japonais.

03

GOUVERNANCE ET ACTIONNARIAT

— GOUVERNANCE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Président

M. Lotfi HBAIEB

Membres

Mme. Imen KOUKI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mohamed BEN OTHMAN	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Houssein MOUELHI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mohamed ACHOUR	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mustapha ABDELKEBIR	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Faouzi KHATTAT	Administrateur représentant la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles
Mme. Houda MACHAT	Administrateur indépendant
M. Mondher ROUROU	Administrateur indépendant
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Administrateur représentant des actionnaires privés
M. Kais JOMAA	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

Contrôleur d'Etat

Contrôleur d'Etat

Mme Wafa NASRI

Qualifications des administrateurs et postes occupés

Administrateur	Mandat	Principaux postes occupés ou actuels
M. Lotfi HBAIEB	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général - Chef du corps du CGF- Ministère des Finances.
Mme. Imen KOUKI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur des Crédits et des Financements sectoriels au Ministère des Finances
M. Mohamed BEN OTHMAN	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général à la Banque Islamique de Mauritanie. Directeur Général par intérim à Bank ABC Tunisie.
M. Houssein MOUELHI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général à TFB. Directeur général à BTK. Directeur Général Adjoint à l'AMEN BANK.
M. Mohamed ACHOUR	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Central à BH BANK
M. Mustapha ABDELKEBIR	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Gérant de la société ENGINSYS CONSULTING. Directeur à l'Office de Développement du Sud. Président Directeur Général à SODIS SICAR
M. Faouzi KHATTAT	2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Financier à la CTAMA
Mme. Houda MACHAT	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Central à l'AMEN BANK
M. Mondher ROUROU	2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général de la Banque d'Affaires de Tunisie.
M. Mohamed Khaled BELLGHA	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Gérant de la société familiale TOM Immobilière SARL. Président Directeur Général à la Société Immobilière Diar el Melk.
M. Kais JOMAA	2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général à la Société des Minoteries et des Industries Diverses

Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la banque veille sur le suivi de tous les changements importants qui impactent l'activité de la banque, afin de préserver, en permanence sa bonne réputation, les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque et la confiance auprès du public.

Il est chargé de :

- Définir la stratégie de la BNA et assurer le suivi de son exécution ;
- Evaluer le dispositif de gouvernance d'une manière périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en terme de taille d'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Mettre en place, en concertation avec la Direction Générale, une stratégie d'appétence aux risques qui tient compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que de la capacité de la banque à maîtriser les risques. A cet effet, il contrôle la conformité des actions de la Direction Générale à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris la politique des risques ;
- Définir les modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Etablir les contrats programmes et assurer leur suivi périodique ;
- Approuver les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;
- Procéder à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés de la banque et veiller à leur exactitude et leur sincérité ; et établir le rapport d'activité à soumettre à l'Assemblée Générale qui doit être communiqué au préalable aux Commissaires aux comptes ;
- Convoquer les Assemblées Générales, fixer l'ordre du jour et exécuter leurs résolutions ;
- Contrôler le processus de publication et de communication, et s'assurer de la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la banque ;
- S'entourer d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques, d'un Comité de Nominations et de Rémunérations, d'un Comité de Suivi des Filiales et d'un Comité de Suivi des Décisions Stratégiques, d'une Commission des Marchés, d'un Comité de Recouvrement, d'un Comité de Recours et fixer la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité ;
- Approuver la politique de rémunération et son adaptation par rapport au contrat programme de la banque ;
- Approuver les lois cadres, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et de retrait des emplois fonctionnels de premier niveau ;

- Approuver sur proposition de la Direction Générale la nomination de l'encadrement supérieur de la banque ou dans des fonctions équivalentes sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- Approuver les manuels de procédures et notamment ceux relatifs à la gestion des ressources humaines et des marchés ;
- Approuver les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales de réconciliation visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

En 2024, le Conseil d'Administration a tenu 10 réunions.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de six membres au moins et de douze membres au plus. Il est composé :

- Des représentants de l'Etat Tunisien, nommés conformément à la législation en vigueur relative aux participations, entreprises et établissements publics.
- Des membres nommés par l'Assemblée Générale composés notamment des membres indépendants et des membres représentant des actionnaires minoritaires au sens de la législation bancaire et de la réglementation du marché financier.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Conformément à la législation en vigueur, le mandat des administrateurs indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut le remplacer et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur conformément à la réglementation en vigueur.

Les nominations ainsi faites, à titre provisoire, par le Conseil, sont soumises à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les deux commissaires aux comptes de la BNA ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2022 pour un mandat de 3 ans. Il s'agit des groupements :

GEM et FINACO	Représenté par M. Abderrazak GABSI et Yahya ROUATBI
CKT AUDIT ET CONSEIL et Cabinet Mohamed Amine CHARFEDDINE	Représenté par M. Khaled THABET et M. Med Amine CHARFEDDINE

COMITÉS ÉMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

Créé par le Conseil d'Administration en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 du 19.08.2021. Il est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un possède la qualité de membre indépendant et qui assure la présidence de ce comité, au sens de l'article 47 et 52 de ladite loi.

Composition

Mme. Houda MACHAT	Présidente
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Attributions

Le Comité d'Audit est appelé à :

- Réviser les principaux rapports de contrôle interne ainsi que les états financiers avant leur communication à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le projet du rapport annuel y compris les états financiers avant sa soumission au Conseil d'Administration ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque ;
- Réviser et donner son avis sur les rapports intermédiaires, les analyses de performance, le budget et les prévisions et autres rapports relevant de son domaine de compétence, avant leur examen par le Conseil d'Administration en respectant les délais réglementaires ;

A ce titre, le Comité d'Audit doit porter une attention particulière aux :

- Méthodes et pratiques comptables et aux changements éventuels dans ces méthodes ;
- A l'incidence sur les états financiers des transactions inhabituelles et à la manière dont elles sont présentées ;
- Eventuelles évolutions réglementaires et leurs impacts.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection. En 2024, ce comité a tenu 10 réunions.

Principaux travaux du Comité d'Audit en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité d'Audit a examiné et validé les principaux travaux suivants:

- Les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023, ainsi que les états financiers Intermédiaires au 30/06/2024.
- Les indicateurs d'activité trimestriels de la banque.
- Le rapport de contrôle interne de 2023 et le budget de 2025 tout en assurant un suivi des réalisations budgétaires au 30/06/2024.
- Les recommandations de la lettre de contrôle interne des Commissaires aux Comptes pour l'année 2024, et a été informé des projets engagés ou identifiés par le management pour la mise en place des recommandations.
- Le programme annuel des missions d'audit pour l'année 2024 tout en assurant le suivi de sa mise en œuvre ainsi que la revue des rapports de missions d'audit et de contrôle réalisées.
- Les termes de référence de la mission d'audit du dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et ce conformément aux dispositions de l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2017-08 relative au dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme.
- Les termes de référence de la mission d'audit externe portant sur les processus Engagements / Contrôle des Engagements / Surveillance des Risques / Recouvrement et Résolution tout en assurant le suivi de cette mission par l'examen des conclusions préliminaires.
- Les conclusions de la mission de suivi réalisée par le Haut Comité de Contrôle des Affaires Financières relative aux engagements agricoles.
- Le rapport d'activité du Comité d'Audit et de l'activité de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection ainsi que la Direction de la Conformité et de la Sécurité Financière de l'exercice 2023.

En outre, le comité a procédé au suivi des réalisations et du plan d'action 2025 des axes stratégiques RSE et Conformité.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Composé d'au moins trois administrateurs choisis parmi les membres du conseil d'administration dont un possède la qualité d'un membre indépendant qui assure la présidence de ce comité et ce, en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et en vertu de l'article 20 de la circulaire de la BCT n°2021/05 du 19.08.2021 portant « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

M. Mondher ROUROU	Président
M. M. Lotfi HBAIEB	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Mustapha ABDELKEBIR	Membre
M. Kais JOMAA	Membre

Attributions

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il assiste le conseil d'administration notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque ;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de la banque aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- L'approbation des plans de continuité de l'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- La recommandation des actions correctives au Conseil pour une meilleure maîtrise des risques.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par le Directeur chargé du Pôle Risques. En 2024, ce comité a tenu 10 réunions.

Principaux travaux du Comité des Risques en 2024

Le Comité des Risques a mené ses travaux autour des axes suivants :

- L'avancement du projet IFRS ;
- La cartographie des risques opérationnels ;
- Les indicateurs de risque ;
- Les indicateurs de recouvrement ;
- La charte du comité des risques ;
- La charte du comité des crédits ;
- La Stratégie de résolution des NPL's ;
- La classification prudentielle du portefeuille marché de la BNA ;
- L'état des lieux des projets SI dans le domaine "Gestion des risques" ;
- La cession et radiation des créances au titre de 2024 ;
- L'évolution du coût des ressources ;
- Les découverts et les propositions de verrouillage ;
- Le schéma délégataire (existant au niveau de la banque) ;
- Le cadre d'appétence au risque.

Aussi, le Président et les membres du Comité des risques ont émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après :

- Risque crédit ;
- Risque marchés ;
- Risque opérationnels ;
- Projets en lien avec la gestion des risques.

Risque crédit

- Fixation des limites d'engagement par secteur ;
- Etablir une politique d'exigence des garanties ;
- Audit et évaluation du processus de recouvrement ;
- Achèvement du projet de notation interne ;
- Automatisation de la classification, du provisionnement et de la réservation des revenus ;
- Suivi des principales relations nouvellement migrées ;
- Amélioration du rendement du recouvrement.

Risques marchés

- Fixation des limites de position de change par devise et toutes devises confondues en montant et en % des fonds propres
- Limites de risques de taux d'intérêts et travaux ALM
- Présentation de la situation de la trésorerie par devise

Risques opérationnels

- Achever la cartographie des risques ;
- Présentation des principales pertes pour risques opérationnels et suivi des actions correctrices.

Projets en lien avec la gestion des risques

- Système d'alerte précoce conformément à l'exigence de la circulaire BCT 2022/01 ;
- Evaluer le projet assainissement et enrichissement des données de la clientèle ;
- Délimiter le délai de séjour des créances en classe 4 à 18 mois au maximum ;
- Achever la création de postes de « Chargé de clientèle » dans toutes les agences.

Suite à ces recommandations, de nombreux projets ont été menés ou lancés visant à accompagner le métier risque dans la réalisation de ses objectifs ou de répondre à des enjeux réglementaires, dont nous citons :

- Projet de refonte du contentieux ;
- Projet du recouvrement amiable et transactionnel ;
- Projet de la mécanisation du tableau d'engagement ;
- Projet Full IFRS/IFRS9 ;
- Projet Datawarehouse/Datamart risque ;
- Projet de mécanisation du canevas agricole et du canevas crédits de gestion ;
- Projet d'enrichissement et fiabilisation des données ;
- Projet d'alerte précoce.

COMITÉ DE RECouvreMENT

Créé dans le cadre du renforcement de la solidité financière des banques publiques, le Comité de Recouvrement a été créé suite à la promulgation de la loi n°2018-36 du 6 Juin 2018. Ce comité est composé de six Administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur du Pôle Risques.

Composition

M. Mohamed BEN OTHMAN	Président
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Mustapha ABDELKEBIR	Membre
Mme. Houda MACHAT	Membre
M. Mondher ROUROU	Membre
M. Kais JOMAA	Membre
Le Directeur Général	Membre
Le Directeur du Pôle Risques	Membre

Ce comité est chargé de statuer sur les dossiers de négociations transactionnelles relatives à des crédits accordés.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Résolutions. En 2024, ce comité a tenu 4 réunions.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité a été créé dans l'objectif d'établir la politique et les critères de nomination des membres de la Direction Générale et des responsables de l'encadrement supérieur de la BNA, et de proposer au Conseil d'Administration les membres des différents comités.

Composition

M. Lotfi HBAIEB	Président
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Mustapha ABDELKEBIR	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Pôle Ressources et Support. En 2024, ce comité a tenu 4 réunions.

Principaux travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné et validé les principaux points suivants :

- Désignation d'un administrateur indépendant président du Comité d'Audit ;
- Révision de la politique de nomination et de rémunération ;
- Validation de la politique de succession des postes clés ;
- Validation des avantages octroyés aux emplois fonctionnels ;
- Validation des profils pour le recrutement 2024 ;
- Nomination des Directeurs généraux des filiales ;
- Validation de la charte du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- Examen des KPI's de la prime de performance à servir au personnel de la banque ;
- Validation du règlement intérieur du Fonds social ;
- Examen de l'avancement du projet "Gestion des carrières".

COMITÉ DE SUIVI DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Ce Comité est composé de six administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un qui assure la présidence de ce comité, et des membres de la Direction Générale.

Composition

M. Houssein MOUELHI	Président
M. Lotfi HBAIEB	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
Mme. Houda MACHAT	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre

Attributions

Ce comité a pour principales missions :

- La validation, le suivi et la coordination des travaux d'évaluation des contrats programmes ;
- L'entretien de la réflexion du Conseil d'Administration sur la stratégie à adopter par la banque ;
- Le maintien d'un dialogue continu avec la Direction Générale sur les évolutions stratégiques ;
- La réunion des experts afin d'examiner les opportunités et les choix stratégiques ;
- Le suivi de la mise en place des décisions stratégiques de la banque.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale Stratégie et Transformation. En 2024, ce comité a tenu 5 réunions.

Principaux travaux du Comité de Suivi des Décisions Stratégiques

Le Comité de Suivi des Décisions Stratégiques a axé ses travaux, notamment, sur les actions et orientations suivantes :

- Suivi et accélération de la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 : Afin d'assurer l'accélération du déploiement de la stratégie 2021-2025, le Comité Stratégique a mis en place une nouvelle approche se traduisant par la mise en place d'un dispositif de suivi rigoureux, et d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de la stratégie de la BNA.

Concrètement , un organigramme désignant des chefs de projets, et des comités pluridisciplinaires responsables de la mise en œuvre de chaque axe a été diffusé. De même les outils et les tableaux de bord de suivi et de pilotage ont été mis en place.

Afin de permettre au Comité Stratégique de concentrer davantage ses efforts sur la stratégie commerciale, le Conseil d'Administration a décidé d'associer le Comité Permanent d'Audit Interne, le Comité des Risques, le Comité de Nomination et Rémunération et le Comité des Filiales, chacun dans son domaine, au suivi des principaux axes de la stratégie 2021-2025.

■ Performance commerciale et amélioration de l'expérience client : en 2024, le Comité Stratégique a priorisé la revue de la stratégie commerciale de la banque, plaçant le client au centre de ses efforts pour stimuler la performance commerciale, renforcer la fidélisation et conquérir de nouvelles parts de marché. Cette orientation s'est concrétisée par des actions visant à :

- Optimiser le réseau d'agences, et les autres canaux de distribution ;
- Améliorer la connaissance client et l'expérience client notamment par l'enrichissement du référentiel client, et la digitalisation et la refonte du traitement des réclamations ;
- Renforcer les ressources humaines dédiées à la relation client, avec l'accélération de la mise en place de chargés de clientèle ;
- Et en général préparer l'ensemble des moyens et ressources visant à améliorer la performance commerciale.

■ Développement du capital humain et culture d'entreprise : Le comité a accordé une importance particulière au développement des compétences des collaborateurs en matière de stratégie et de pilotage de projets. Il suit également de près les plans de succession et une meilleure gestion dynamique du recrutement, en particulier en informatique.

■ Planification stratégique : le Comité Stratégique a également concentré ses efforts sur la préparation du nouveau plan stratégique 2026-2030. Il a engagé des études de performance, de positionnement et des analyses prospectives du secteur bancaire permettant une meilleure connaissance des forces et des faiblesses de la BNA et des nouveaux métiers permettant de compléter son offre de produits et de services. Un processus de planification participatif associant un très grand nombre des équipes de la banque a été initié par le lancement d'une phase de pré-diagnostic.

Le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration ont validé le recours à un conseil externe afin de compléter les efforts de la banque dans l'élaboration de sa stratégie commerciale 2026-2030.

En résumé, les décisions du Comité Stratégique de la BNA témoignent d'une ambition claire de positionner la banque comme un acteur majeur au service de l'économie nationale, créateur de valeur. Cette approche proactive et structurée, axée sur la l'amélioration de la performance et la préparation de l'avenir établit des bases solides pour le succès de la BNA face aux défis de la prochaine étape.

COMITÉ DE SUIVI DES FILIALES

Créé dans le cadre du renforcement de la gouvernance au sein du groupe BNA, ce comité est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, dont un membre qui assure la présidence de ce comité.

M. Mustapha ABDELKEBIR	Président
M. Lotfi HBAIEB	Membre
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre

Attributions

Le Comité de Suivi des Filiales a pour principales attributions :

- La définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, la proposition des axes de croissance, la sélection des opportunités d'investissement ;
- La performance du groupe et les risques auxquels sont exposés les filiales ;
- La surveillance appropriée à mettre en place tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de l'organe d'administration de chacune de ses filiales ;
- L'implémentation d'un dispositif de gouvernance du groupe en veillant à définir clairement les rôles et obligations de la société mère et de ses filiales en tenant compte des spécificités des activités et du profil de risque du groupe.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de Suivi des Filiales est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Filiales, des Participations et de la Performance du Groupe.

En 2024, ce comité a tenu 5 réunions.

Principaux travaux du Comité de Suivi des Filiales en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné et validé les principaux points suivants :

- Contrat Programme de BNA CAPITAUX ;
- Situation et perspectives de SODET SUD ;
- Liquidation de SODAL ;
- Procédure de désignation des représentants de la Banque au sein du Groupe ;
- Plan de Transformation de BNA CAPITAUX ;
- Développement des synergies avec BNA Assurances ;
- Situation et étude des options stratégiques de développement de SODET SUD ;
- Situation, Plan d'affaires et orientations stratégiques de BNA Assurances ;
- Situation 2024 et analyse du portefeuille de créances à recouvrer de la SOFINREC.

COMMISSION DES MARCHÉS

C'est un organe de contrôle, chargé d'examiner la régularité des procédures de mise en concurrence, de passation des marchés et de leurs conditions d'exécution et de règlement. Elle examine les projets d'avenants ainsi que le règlement définitif des marchés.

Composition

Mme. Imen KOUKI	Présidente
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre
Mme Wafa NASRI	Observatrice

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés.

COMITÉ DE RECOURS

Ce Comité est chargé d'examiner les recours portant sur les procédures de lancement, d'attribution, de passation, d'exécution et de règlement des marchés relevant du ressort des différentes commissions compétentes conformément au guide des achats.

Composition

M. Mohamed ACHOUR	Président
M. Mondher ROUROU	Membre
M. Kais JOMAA	Membre
Le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection	Membre
Le Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Permanent et de la Conformité	Membre
Le Directeur chargé de la Direction des Affaires Juridiques	Membre

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection. En 2024, ce comité a tenu une réunion.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

M. Ahmed BEN MOULEHEM assure l'intérim depuis le 9 Mars 2023

Comité de Direction

Ce Comité composé des Directeurs des Pôles, du Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection, du Directeur Central du Contrôle Permanent et de la Conformité et le Directeur Central Stratégie et Transformation. Il est présidé par le Directeur Général.

Mme. Ahlem BEN ZINE EL ABIDINE	Directeur du Pôle Risques
M. Sofiene REKIK	Directeur du Pôle Commercial
M. Karim BEN AISSA	Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la Performance
M. Kamel SFAXI	Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Moez Lidinallah BEYAOUI	Adjoint au Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Walid SAKKA	Directeur du Pôle Ressources et Support
M. Sami AKREMI	Directeur du Pôle Organisation et Système d'Informations
M. Fayçal AMARA	Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection
Mme. Joughaina ZALILA	Direction Centrale Stratégie et Transformation
M. Mounir BEN ABDELLATIF	Direction Centrale du Contrôle Permanent et de la Conformité

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31/12/2024

	Nombre d'actions	Valeur nominale en Dinars	Pourcentage
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office du Commerce de Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurances Maladies	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à l'article 40 des statuts du 8 Juin 2023, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux moyennant un pouvoir, dûment signé, à remettre au mandataire désigné ou à déposer au siège de la banque cinq jours au moins avant la réunion.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE

Les 64.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 64.000.000 droits de vote. Selon l'article 45 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix que d'actions, sauf exception légale.

04

L'ACTION BNA EN BOURSE

04

L'ACTION BNA EN BOURSE

L'indice Tunindex, indice de référence de la Bourse de Tunis, a affiché une dynamique positive enregistrant une nouvelle progression, pour clôturer l'année 2024 avec une hausse de 13,8% contre 7,9% en 2023.

Le titre BNA a conclu l'année 2024 avec une performance boursière de 11,7% contre 1,6% une année auparavant, suivant ainsi la performance de l'indice sectoriel des banques qui a enregistré un rendement de 13,6%.

**Rendement**

+11,7%

**Capitalisation boursière**

523 520 mD

**Capitaux échangés**

23 868 mD

**Titres traités**

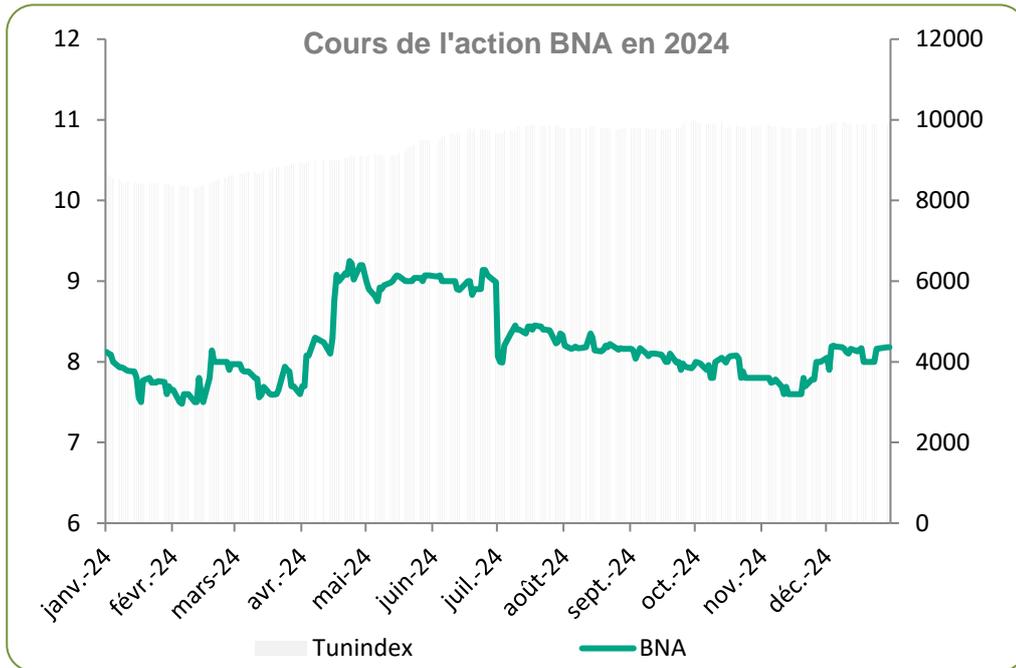
2 904 759 titres

Les capitaux échangés se sont élevés à 23.868 mD avec une rotation de 2.904.759 titres.

	2021	2022	2023	2024
Capital Social (mD)	320 000	320 000	320 000	320 000
Nombre d'actions	64 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000
Nominal (en dinars)	5	5	5	5
Dividende (en dinars)	0,5	0,8	0,8	0,9
Cours plus haut (en dinars)	8,6	9,4	9,2	9,3
Cours plus bas (en dinars)	6,9	7,4	7	7,4
Titres traités	3 789 694	6 135 519	3 459 916	2 904 759
Capitaux traités (en mD)	28 788	51 456	28 172	23 868
Capitalisation boursière (mD)	481 280	562 560	520 320	523 520

Courant l'année 2024, le cours de l'action BNA a fluctué entre un maximum de 9,300 dinars enregistré le 18.04.2024 et un minimum de 7,370 dinars le 19.01.2024 pour clôturer l'année à 8,180 dinars.

La capitalisation boursière a atteint 523 520 mD au 31.12.2024 contre 520.320 mD en 2023.



05

FAITS MARQUANTS 2024

FAITS MARQUANTS 2024

Engagement en faveur du secteur agricole

Dans le cadre de ses orientations stratégiques visant à consolider ses efforts déployés en faveur du secteur agricole, la BNA, en tant que premier pourvoyeur des crédits agricole, ne cesse de développer et améliorer sa gamme de produits et services pour mieux répondre et servir les attentes des agriculteurs sur tout le territoire tunisien.

Apportant son soutien à la campagne agricole 2024-2025, la Banque a renforcé son engagement de proximité envers les agriculteurs en particulier ceux des grandes cultures, à travers l'organisation d'une journée porte ouverte à Béja en coordination avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et regroupant les gouvernorats de Bizerte, Béja, Kéf et Jendouba.

BNA Assurances, une nouvelle étape dans l'histoire du groupe

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle étape dans l'histoire du groupe de la Banque : l'arrimage entre la BNA et AMI Assurances donnant naissance à BNA Assurances, une nouvelle identité considérée comme le fruit d'un processus ambitieux de rapprochement stratégique entre les deux entités.

Aujourd'hui, la BNA consolide son positionnement dans un groupe solide et soutenu par ses filiales opérant dans différents domaines tels que la gestion d'actifs, la promotion immobilière, la bancassurance, ...

Gouvernance renforcée

Veillant au renforcement de son dispositif de gouvernance, la Banque a œuvré à l'élaboration et à l'actualisation des politiques, des chartes, et des procédures internes conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ces initiatives visent à assurer un fonctionnement optimal et une gestion efficiente de la banque afin de garantir une croissance saine.

Certification MSI 20000 : Un gage de performance et d'excellence

En 2024, la BNA a confirmé pour le cinquième cycle consécutif sa certification à la norme MSI 20000 accordée par l'organisme de certification COFICERT reflétant ainsi sa conformité de plus de douze années aux exigences de ce référentiel.

La reconduction de cette certification constitue un gage de performance et d'excellence, réaffirmant encore une fois l'engagement de la BNA à renforcer la confiance de ses parties prenantes et à consolider sa position parmi les banques de référence de la Tunisie.

La BNA, plus proche des Tunisiens Résidents à l'Étranger

Consciente du rôle crucial joué par la diaspora tunisienne dans le développement économique, la BNA s'est mobilisée davantage courant l'année 2024 pour renforcer sa stratégie de proximité avec les Tunisiens Résidents à l'Étranger à travers :

- ✓ La participation au Forum National des Compétences Tunisiennes à l'Étranger organisé par le Ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger au siège de l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis.
- ✓ L'organisation d'une réception à Zarzis en l'honneur des Tunisiens Résidents à l'Étranger.

Convention de partenariat avec la Chaire UNESCO pour le Développement Durable en Afrique

Membre du Pacte Mondial des Nations Unies, la BNA a signé un accord de partenariat avec la Chaire UNESCO sur l'Enseignement Supérieur et le Développement Durable en Afrique.

Cette convention favorise les initiatives de promotion des objectifs de développement durable au sein de l'université de la Manouba.

Accompagnement des Professionnels de la santé

Durant l'année 2024, la BNA a marqué sa présence aux 22^{ème} Journée Pharmaceutiques du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens organisées à Monastir et regroupant les zones de Sousse, Kairouan, Monastir et Mahdia.

Les équipes commerciales de la Banque ont été mobilisées, lors de cet évènement, pour la promotion des différentes offres exclusives à ce segment de clientèle.

Convention de partenariat avec l'École Nationale des Douanes

Courant 2024, une convention de partenariat a été signée entre la BNA et l'École Nationale des Douanes visant à mettre en place des programmes de formations avancés et interactifs en faveur du personnel de la Banque et de la Douane Tunisienne afin de renforcer leurs compétences managériales et opérationnelles notamment dans des domaines clés à l'instar du Commerce International, du Change outre les procédures relatives aux importations et exportations.

Renforcement du soutien au programme Raïdet

Consciente de l'importance de l'autonomisation des femmes en tant que choix stratégique pour le développement économique, la BNA a soutenu sa contribution aux financements dans le cadre du programme Raïdet. Diverses initiatives ont été menées par la Banque lors sa participation à la journée mondiale et la fête de la Femme organisées par le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées.

Poursuite de la rénovation des agences

La BNA a poursuivi le déploiement de sa nouvelle charte architecturale à travers l'aménagement et la modernisation de son réseau d'agences. Le nouveau concept d'agence instauré permet une optimisation de la relation client, une meilleure proximité relationnelle et incarne l'image d'une banque moderne et tournée vers l'avenir.

Engagement citoyen

Banque engagée et responsable, la BNA consolide sa contribution à de nombreuses actions d'ordre éducatif, environnemental et entrepreneurial.

Dans cette optique, un accord de partenariat a été signé avec le Ministère de l'Éducation en vertu duquel la Banque s'est engagée à rénover le complexe sportif et culturel du prestigieux Lycée Sadiki, contribuant ainsi à l'amélioration des infrastructures éducatives.

Présence aux foires et salons

Dans le cadre de la promotion de ses produits et services, la BNA a marqué une présence active à différents salons, foires et événements.

06

BILAN SOCIAL

Plaçant l'intérêt de ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations, la BNA a mis en place une politique de ressources humaines responsable axée sur le développement continu des compétences, l'évolution des carrières et le rajeunissement de l'effectif par des recrutements ciblés répondant aux besoins des métiers.

Formation

Consciente du rôle de la formation dans le développement des compétences et la qualification des profils, la BNA a multiplié tout au long de l'année 2024 ses actions de formation au profit de près de 1.440 collaborateurs.

1.209 collaborateurs ont participé à des séminaires internes

Des actions de formations internes ont été assurées au niveau de l'Académie de Formation touchant 1.209 participants et portant sur des domaines différents tels que la sécurité des systèmes d'information, la conformité, et le commerce extérieur.

Des formations spécifiques ont été consacrées à la mise en place de la fonction des chargés de clientèle.



"APPRENEZ À VOTRE RYTHME, OÙ QUE VOUS SOYEZ "

Le nombre des participants aux séminaires externes, essentiellement les séminaires en inter-entreprises, s'est élevé à 165.

165 collaborateurs ont participé à des séminaires externes.

Accueil de 2.514 stagiaires au sein des différentes structures de la Banque

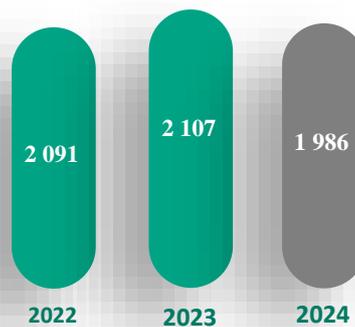
Courant l'année 2024, la BNA a poursuivi ses efforts à offrir une véritable expérience d'insertion à la vie professionnelle en accueillant 2.514 stagiaires au sein de ses différentes structures.



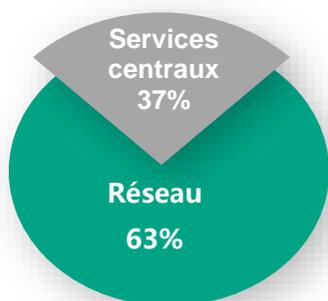
Effectif au 31.12.2024

Au 31.12.2024, l'effectif de la BNA s'est établi à 1.986 Collaborateurs contre 2.107 en 2023.

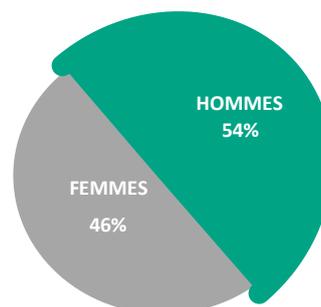
Evolution de l'effectif



Effectif Réseau- Services Centraux



Physionomie de l'effectif



Recrutement



La BNA a lancé courant l'année 2024 un concours externe pour le recrutement de 241 candidats dans le cadre de la concrétisation de son plan de développement.

Le programme initié vise à renforcer les structures centrales et le réseau d'agences par des recrutements ciblés intégrant la Banque en 2025.

Mobilité interne

La BNA favorise la mobilité interne en tant que moyen d'enrichissement et de diversification des parcours professionnels de ses collaborateurs.

Dans ce cadre, 38 employés ont bénéficié d'un redéploiement courant l'année 2024.

Journée de l'agence 2024

Dans une dynamique de culture d'entreprise, la BNA a fait réunir ses collaborateurs dans le cadre de la journée de l'agence, une initiative visant à garantir la convergence des collaborateurs vers les objectifs fixés par la banque et ce, en favorisant l'esprit de travail collectif et la motivation des équipes.

07

MÉTIERS DE LA BANQUE

ACTIVITÉ COMMERCIALE

📌 Développement de la Bancassurance

Fidèle à sa politique de proximité et d'accompagnement de sa clientèle, la BNA s'est appuyée sur les synergies solides développées avec sa filiale « BNA Assurances » pour enrichir et diversifier son offre de produits d'assurances.

Plan Épargne SERENITY



Le « Plan Épargne Serenity » est un nouveau produit de bancassurance permettant au client de disposer d'une réserve d'épargne pour financer ses projets ou constituer un capital au fil des années, pouvant servir à compléter les revenus notamment à l'âge de la retraite.

Grâce à ses avantages fiscaux attractifs, Serenity représente une solution flexible et adaptée au rythme d'épargne de chaque client.

Assurance vie liée aux crédits



Une convention a été signée en partenariat avec la filiale « BNA Assurances », permettant aux bénéficiaires de crédits de souscrire une police d'assurances couvrant les risques de décès et d'invalidité totale et absolue.

Expertise agricole

Campagne
agricole

2024-2025



La BNA a renforcé son engagement de proximité envers les agriculteurs.

En se mobilisant avec l'Etat tunisien dans le cadre du programme de soutien de la campagne agricole 2024-2025, des efforts importants ont été déployés par la Banque lors d'une rencontre régionale organisée en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche pour faciliter l'accès des agriculteurs aux différents formes de financements notamment ceux des grandes cultures, dans les gouvernorats de Bizerte, Béja, Kef et Jendouba

Cette rencontre reflète la volonté de la banque de se rapprocher davantage des agriculteurs, d'échanger avec eux des difficultés rencontrées et ce, tout en apportant le conseil et l'expertise nécessaires aux exploitants pour garantir la réussite de la campagne agricole.

Promotion de la
filière de
l'élevage



Confirmant son appui au développement de la filière de l'Élevage de Bétails, la BNA a signé une convention avec l'Office National des Fourrages et l'Office de l'Élevage et des Pâturages.

Cette convention tripartite permet d'assurer l'octroi de crédits de campagne au profit des éleveurs.

Renforcement de la stratégie de proximité envers les Tunisiens Résidents à l'Étranger

Partenaire
des Tunisiens
Résidents à
l'Étranger

La BNA se positionne comme un partenaire de référence des Tunisiens Résidents à l'Étranger en mettant à leur disposition une gamme complète de produits et services personnalisés et une équipe de conseillers dédiés.



En 2024, la Banque s'est mobilisée davantage pour renforcer sa stratégie de proximité à travers sa participation au Forum National des Compétences Tunisiennes à l'Étranger organisé par le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger au siège de l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis.

Cette initiative a permis à la BNA de mener des échanges constructifs avec les participants et intervenants à ce forum, de partager sa vision et sa stratégie d'accompagnement et de financement des compétences tunisiennes à l'Étranger et de renforcer les liens avec eux afin d'établir une relation de confiance et un partenariat durable.

Un moment de partage, d'échange et de célébration des liens forts a été aussi marqué en 2024 lors de la réception organisée par la Banque à Zarzis en l'honneur de ses clients Tunisiens Résidents à l'Étranger pour répondre à leurs besoins spécifiques et apporter le conseil et l'accompagnement nécessaires.

En outre, une nouvelle plateforme a été mise à la disposition des clients et prospects TRE pour la prise de rendez-vous en ligne et ce, afin d'assurer une prise en charge rapide et personnalisée de leurs demandes et de consolider le travail des équipes du réseau.

Réseau d'agences : digitalisation et accueil modernisé

Modernisation du réseau d'agences

Les travaux d'aménagement qui répondent aux normes de la charte architecturale, alliant proximité relationnelle et modernisation des services ont touché 4 agences : Kélibia, Kasserine, Sfax Gremda et l'agence B.



MONÉTIQUE

Développement de l'activité monétique

Veillant à mettre la Banque au diapason des évolutions technologiques, la BNA a poursuivi le développement de l'activité monétique afin de garantir la sécurité des transactions et la qualité de service.

Les actions menées s'articulent autour de :

- La contribution de la Banque à l'effort national en faveur de l'inclusion financière et de decashing via l'extension des services E-commerce à d'autres clients relevant du segment corporate ;
- L'amélioration de l'activité d'émissions notamment pour les cartes salaire suite à la signature de nouvelles conventions ;
- Le développement de l'activité de parrainage des banques auprès du système VISA donnant ainsi plus d'ampleur à l'activité monétique.

— DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

Durant l'année 2024, la BNA a poursuivi le développement de son système d'information par la mise en œuvre des différents projets indiqués dans la feuille de route SI. Ces projets s'articulent autour de :

- L'amélioration continue de l'expérience client pour favoriser les interactions à distance ;
- La digitalisation des processus de la Banque afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- La conformité de la banque aux exigences de la réglementation en vigueur.

Axe Risque

Différents projets ont été menés en 2024 visant une amélioration continue du dispositif de gestion des risques notamment :

- La refonte de la gestion du Contentieux par le développement d'une nouvelle solution intégrée s'interfaçant avec le système d'information de la Banque et utilisant les dernières technologies. Cette solution permettra aux utilisateurs au sein de la Banque une meilleure gestion et suivi des dossiers contentieux.
- L'optimisation du processus de recouvrement des créances classées par la mise en place d'un module d'Accords Transactionnels unifiant le traitement de tout type d'engagement et permettant d'optimiser le recouvrement des engagements et l'assainissement du portefeuille clients.
- Le développement d'une solution de gestion et de suivi rigoureux de l'activité du recouvrement amiable.

Axe Commercial

Mettant la relation client au cœur de sa stratégie commerciale, la BNA a veillé à être à l'écoute de ses clients afin de répondre à leurs besoins et attentes et ce, par :

- La mise en place d'une nouvelle plateforme « Centre de Gestion des Réclamations » pour le traitement des réclamations de la clientèle conformément à la circulaire BCT N°2022-08 relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle ;
- La mise en production des modules de prélèvement émis au niveau des agences et du prélèvement à distance.
- La mise en place des mesures transitoires avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des chèques, introduite par la loi des chèques n°2024-41 du 2 août 2024.

08

**RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
ET ENVIRONNEMENTALE**

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

La Banque place sa démarche RSE au cœur de ses objectifs et consolide sa volonté d'agir non seulement pour le développement économique et social, mais aussi en faveur du pays et des générations futures.

ENTREPRENEURIAT

Réaffirmant son engagement à soutenir l'écosystème entrepreneurial, la BNA a contribué à de nombreuses initiatives pour l'accompagnement des porteurs de projets à travers des solutions de financement adaptées et des partenariats ciblés.



▪ Entrepreneuriat Agricole

📌 Journée portes ouvertes sur les prêts saisonniers pour les grandes cultures

La BNA a participé à la journée portes ouvertes sur les prêts saisonniers pour les grandes cultures. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les différents acteurs du secteur agricole visant à soutenir les agriculteurs à l'échelle nationale.

📌 La participation au SIAT 2024

La BNA et sa Filiale BNA Assurances ont marqué leurs présences à la 15ème Edition du Salon International de l'Investissement et des Technologies Agricoles reflétant leurs engagements à soutenir l'entrepreneuriat agricole et à relever activement les défis du développement durable.

📌 Salon de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Élevage de Bizerte

La BNA a assuré une présence active au Salon de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Élevage de Bizerte. Cet évènement constitue une plateforme universelle rassemblant des experts nationaux et internationaux venus pour discuter des enjeux du secteur agricole et de la Pêche lors des conférences scientifiques organisées en marge de ce salon.

La participation au Salon Méditerranéen de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Fidèle à son engagement envers le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la BNA a participé à la 14ème édition du Salon Méditerranéen de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire- SMA MED FOOD, considéré comme l'un des salons leaders de l'Afrique et du bassin méditerranéen. En marge de cet événement, des experts de la banque ont assuré un encadrement et une assistance technique aux entrepreneurs pour concrétiser et développer leurs projets.

▪ Entrepreneuriat Féminin

LA BNA, partenaire engagé pour le soutien de l'entrepreneuriat féminin

La BNA a renforcé son rôle de partenaire clé dans le programme « Raidet » à travers :

- La participation à la journée d'information intitulée « Programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles et les success stories », organisée par le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, visant le soutien continu de l'entrepreneuriat féminin et l'amélioration des conditions de la femme tunisienne, notamment dans les régions défavorisées.
- La contribution au financement de 1000 nouveaux projets lors de la Journée nationale de la femme tunisienne, renforçant ainsi l'inclusion économique des femmes.

ÉDUCATION

La BNA a poursuivi ses initiatives visant à lutter contre l'abandon scolaire et à développer un cadre scolaire propice à l'apprentissage et à l'épanouissement dénotant d'une volonté inconditionnelle dans la promotion de l'éducation.



Transport des écoliers dans les zones rurales

Visant à lutter contre l'abandon scolaire au milieu rural, la Banque a apporté son soutien dans le cadre du programme FATMA, pour la prise en charge des frais de transport de plus de 2 000 écoliers dans les gouvernorats de Jendouba et Kairouan.

Rénovation du complexe sportif et culturel du Lycée Sadiki

La BNA et le Ministère de l'éducation ont signé un accord de partenariat portant sur la rénovation du complexe sportif et culturel du prestigieux Lycée Sadiki. Cette initiative vise à offrir aux élèves un espace moderne et fonctionnel, propice à leur épanouissement physique, mental et culturel.

Réhabilitation du Complexe de l'Enfance d'Ettadhamen

Un accord de partenariat a été signé entre la BNA et le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées en vertu duquel la Banque s'est engagée à la mise en œuvre d'un programme commun visant l'aménagement et la rénovation du Complexe de l'Enfance d'Ettadhamen. Ce complexe est considéré comme une institution éducative, sociale et ludique fréquenté par des enfants appartenant à des familles démunies.

SANTÉ

Guidée par les valeurs de solidarité, la BNA a renforcé son engagement à promouvoir la santé et le bien-être pour tous, à réduire les disparités régionales en matière de soins et à contribuer au développement d'un système de santé équitable et inclusif en Tunisie. Plusieurs initiatives ont été menées en 2024 qui ont porté sur :

- L'installation d'un dispensaire préfabriqué au profit du Centre de Santé de Base sis à « khanguet Jazia » à Kasserine : ce projet constitue une solution pour répondre aux besoins urgents du secteur de la santé.
- La participation aux actions de sensibilisation sur la prévention des cancers et l'équipement des hôpitaux publics en matériel médical approprié pour renforcer les capacités de dépistage du cancer et ce, dans le cadre du partenariat avec l'association Nourane pour la prévention des maladies cancéreuses.

VIE ÉTUDIANTINE

Poursuivant sa coopération avec le monde étudiant, la BNA œuvre pour le développement d'une culture entrepreneuriale au sein des universités à travers le partage collaboratif des savoirs et des compétences et l'enrichissement mutuel et ce, en développant :

- Le partenariat entre la BNA et la Chaire UNESCO : pour soutenir les initiatives de promotion des objectifs de développement durable au sein de l'Université de Manouba.
- La participation au Student Entrepreneurship : un évènement phare organisé à Medenine, qui vise à encourager l'innovation et à accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs projets.

09

**CONTRÔLE INTERNE
ET GESTION DES RISQUES**

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Courant l'année 2024, la BNA a renforcé ses efforts en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT) face aux défis géopolitiques et économiques mondiaux. Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre notamment :

- La participation au projet sectoriel de cartographie des risques de non-conformité : la Banque a été désignée comme banque pilote pour mener les travaux des ateliers visant l'élaboration de la cartographie des risques de non-conformité réglementaires. L'objectif de ces travaux consiste à l'adoption d'une solution technologique sectorielle mutualisée pour la cartographie des risques de non-conformité.
- L'élaboration d'une politique de gestion des fraudes définissant les principes, procédures de détection, gestion et prévention des fraudes et visant la protection des actifs de la banque et le respect des exigences légales. En outre, une procédure de gestion des alertes a été définie à travers la déclaration via le mail afin d'assurer la confidentialité et la protection des dénonciateurs.
- Le suivi de la campagne de fiabilisation des KYC : plusieurs mesures d'ordre procédural et technique ont été déployées pour la fiabilisation des données KYC.
- La surveillance des transactions de commerce international : conformément aux directives de la BCT du 26 Janvier 2024, une vigilance a été accordée par la Banque au contrôle des transactions transfrontalières.
- Le filtrage et le contrôle des données via SIRON : l'année 2024 a été marquée par un accroissement notable du volume d'opérations de filtrage des données clients, témoignant de l'efficacité du dispositif de contrôle et permettant une gestion proactive des risques liés à la conformité.
- La formation et la sensibilisation : Un programme de formation continue a été mis en place pour renforcer les compétences du personnel du réseau et des services centraux en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (LAB/FT). Ce programme répond à la fois aux exigences réglementaires tunisiennes ainsi que celles des correspondants et partenaires étrangers.

GESTION DES RISQUES

La BNA a poursuivi courant l'année 2024 le renforcement de son dispositif de risques.

Risque de Crédit

- Dans le cadre de la politique d'appétence aux risques, une démarche méthodologique a été élaborée pour la fixation des limites d'exposition par secteur d'activité.
- Actualisation de la charte du Comité de Crédit définissant un cadre de référence pour les procédures de décision de prêts et les délégations de pouvoirs ;
- Evaluation et revue de la performance du modèle de notation utilisé pour le segment Corporate à travers une action de Backtesting conformément à l'article 8 de la circulaire BCT n°2016-06 ;

Risques Opérationnels

Courant 2024, diverses actions ont été mises en œuvre pour consolider la résilience et la sécurité de la Banque face aux différentes menaces. Ces actions ont porté sur les axes suivants :

- La Cartographie des Risques : Finalisation de l'identification et de l'évaluation des risques opérationnels pour plusieurs pôles et Directions centrales.
- La Cartographie des Risques Swift CSP : l'élaboration d'une cartographie des risques inhérents au service Swift et à toutes ses composantes conformément à la démarche préconisée par Swift Corporation.
- Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) : la mise à jour de la procédure de gestion de crise et de certaines procédures de secours couvrant les métiers critiques.
- La veille et la gestion des cyberincidents : l'application des recommandations du CERT Bancaire et de l'ANCS, et le suivi des menaces via la plateforme MISP.
- La Sensibilisation et la Formation : L'organisation de sessions de sensibilisation sur la sécurité de l'information outre les campagnes ciblées de sensibilisation notamment sur le phishing et la fraude.
- Le suivi du plan d'action de la mission d'audit SWIFT-CSP : l'attestation de sécurité 2024 a été validée par la société SWIFT, confirmant ainsi la conformité de la BNA au programme de sécurité SWIFT-CSP 2024.

RAPPORT ANNUEL 2024

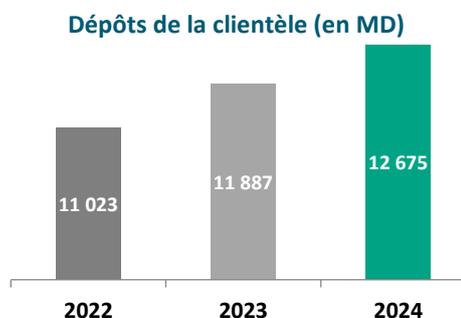
10

LA BNA EN CHIFFRES

RESSOURCES

DEPOTS

A fin 2024, les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une progression de 6,6% (+788 MD), totalisant 12.675 MD contre 11.887 MD au 31.12.2023.



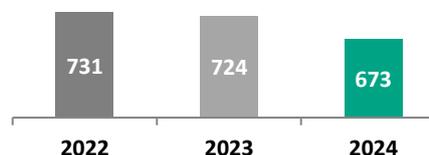
Cette évolution a résulté essentiellement :

- d'une progression de 8,4% (+333 MD) des Dépôts à Vue et Autres Sommes dues à la clientèle pour atteindre un encours de 4.307 MD ;
- d'une hausse de 9,8 % (+384 MD) des dépôts d'épargne, totalisant 4.307 MD ;
- et d'un accroissement de 1,8% (+71 MD) des dépôts à terme, pour s'établir à 4.061 MD.

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est établi à 673 MD au 31.12.2024 contre 724 MD à fin 2023.

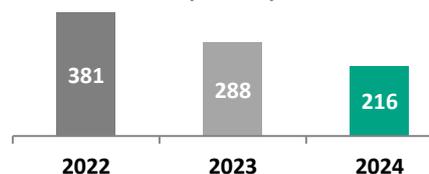
Emprunts et Ressources Spéciales (en MD)



EMPRUNTS OBLIGATAIRES

L'encours brut des emprunts obligataires émis a totalisé 216 MD au titre de l'exercice 2024 contre 288 MD à fin 2023.

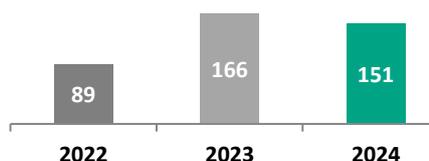
Emprunts Obligataires (en MD)



RESSOURCES EXTERIEURES

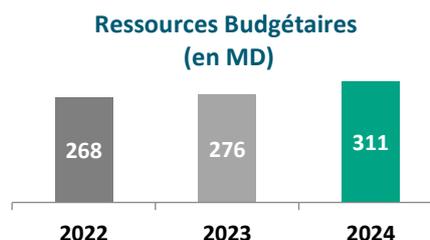
Les ressources extérieures ont enregistré une baisse de 9,4% revenant de 166 MD en 2023 à 151 MD au 31.12.2024.

Ressources Extérieures (en MD)



■ RESSOURCES BUDGETAIRES

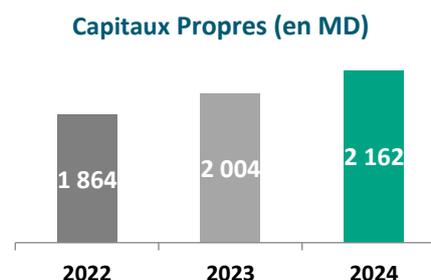
Les ressources budgétaires se sont établies à 311 MD au 31.12.2024 contre 276 MD à fin 2023.



— CAPITAUX PROPRES

Le volume des capitaux propres de la BNA, avant affectation du résultat de l'exercice, s'est inscrit en hausse de 7,8% atteignant 2.162 MD au 31.12.2024 contre 2.004 MD en 2023.

La consolidation des fonds propres a permis à la banque durant ces derniers exercices d'afficher un ratio de solvabilité et un Tier-One nettement supérieurs aux normes prudentielles.



	Seuil réglementaire	2022	2023	2024
Ratio de solvabilité	10%	19,75%	21,45%	23,88%
Tier One	7%	15,62%	17,78%	20,73%

■ RACHAT D' ACTIONS

Le rachat d'actions propres est matérialisé au niveau de la BNA par un contrat de régulation mis en place à partir du 22/11/2021.

Cadre juridique :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2021 a autorisé le Conseil d'Administration de la Banque Nationale Agricole à acheter et à revendre ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché, conformément à l'article 19 de la loi-94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 Août 1999 et au règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- La décision du conseil d'administration du 27 Août 2021.
- L'AGO du 29 Avril 2022 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 29 Mai 2023 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 30 Avril 2024 a renouvelé l'autorisation de rachat.

Situation des actions propres

En 2024, aucune opération de rachat d'actions n'a été réalisée sur le titre BNA. Ceci étant, il convient de préciser que des droits rompus ont été acquis pour 14.160 D dans le cadre du dénouement d'anciennes opérations d'augmentation de capital. Ces droits ont été convertis en 1.878 actions.

EMPLOIS

ENGAGEMENTS

Au titre de l'exercice 2024, l'encours des engagements bruts par décaissement de la BNA s'est établi à 16.246 MD au 31.12.2024 contre 16.266 MD à fin 2023.

L'encours des engagements par signature s'est établi à 1.850 MD en 2024 contre 1.686 MD à fin 2023.

■ DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS

✓ Financement de la production agricole

L'encours brut des engagements agricoles s'est situé à 1.290 MD au 31.12.2024 contre 1.275 MD une année auparavant, soit une hausse de 1,2%.

En matière de financement de la campagne agricole, les débloquages de crédits à court terme ont totalisé 164 MD au 31.12.2024.

Ces crédits ont accaparé 84% du montant débloqué et ont servi à financer différentes spéculations : 61% des crédits de cultures saisonnières ont été alloués aux grandes cultures, 18% à l'élevage, 15% à l'arboriculture et 3% aux cultures maraîchères.

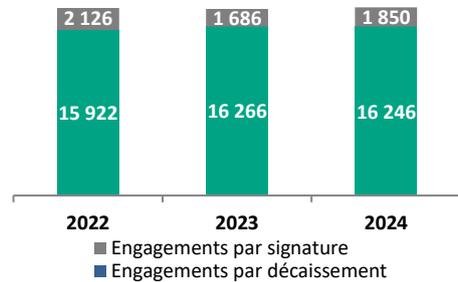
Les concours destinés au financement des investissements à moyen et long terme ont totalisé 30 MD à fin 2024.

Ainsi, le volume global des débloquages des crédits à la production agricole s'est situé à 194 MD au titre de l'exercice 2024.

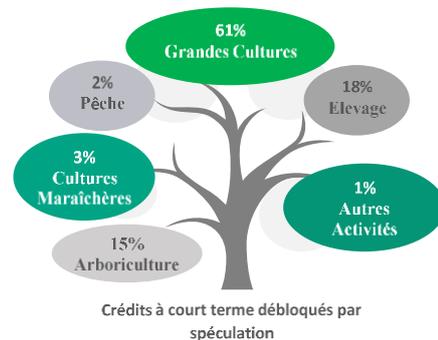
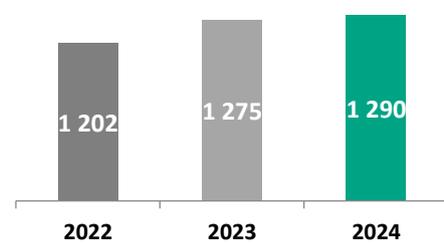
✓ Crédits Commerciaux, Industriels et de Services

L'encours brut des engagements commerciaux et industriels par décaissement a totalisé 14.957 MD au 31.12.2024 contre 14.991 MD en 2023.

Engagements Bruts (en MD)



Engagements Agricoles (en MD)



PORTEFEUILLE TITRES

■ PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 232 MD au 31.12.2024 contre 152 MD à fin 2023.

■ PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'encours brut du portefeuille d'investissement s'est établi à 7.682 MD à fin 2024 contre 5.709 MD une année auparavant, enregistrant une hausse de 34,6%.

✓ Titres de participation

En 2024, la valeur brute du portefeuille titres de participation s'est située à 253 MD contre 255 MD année auparavant.

✓ Titres participatifs

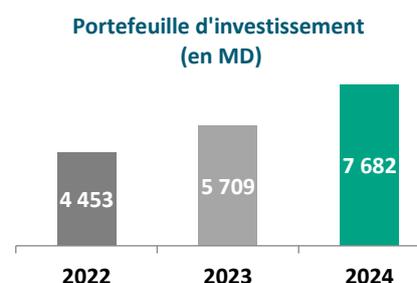
A fin 2024, les titres participatifs de la BNA se sont maintenus à une valeur brute de 75 MD.

✓ Bons de Trésor Assimilables d'investissement

La valeur brute des BTA s'est inscrite en hausse de 33,5% atteignant 5.551 MD au 31.12.2024, résultant essentiellement de la conversion d'une partie des engagements de l'Office des Céréales en Bons du Trésor Assimilables.

✓ Fonds gérés

L'encours brut des fonds gérés a enregistré une hausse de 11,8%, totalisant 567 MD en 2024 contre 507 MD au titre de l'année 2023.



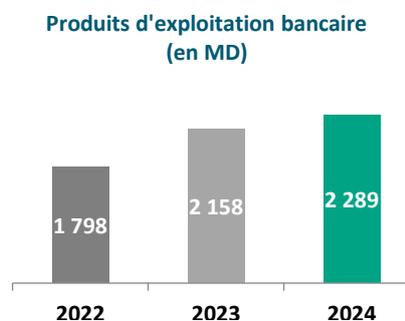
RÉSULTATS DE LA BANQUE

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2024, les produits d'exploitation bancaire ont atteint 2.289 MD au 31.12.2024 contre 2.158 MD en 2023, enregistrant une progression de 6,1%.

Cette évolution a résulté principalement :

- d'une progression de 150 MD des revenus du portefeuille d'investissement atteignant 500 MD ;
- d'une hausse de 12,1% (+18 MD) des commissions en produits totalisant 163 MD ;
- et d'une baisse de 2,1% (- 32 MD) des intérêts sur les opérations de crédits à la clientèle, totalisant 1.541 MD.



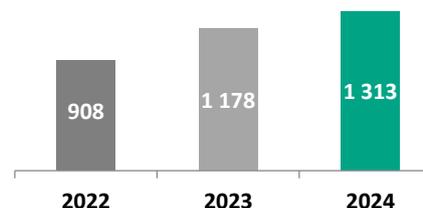
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le volume des charges d'exploitation s'est situé à 1.313 MD au 31.12.2024 contre 1.178 MD en 2023, soit une hausse de 11,5%.

Cette évolution provient essentiellement :

- d'un accroissement de 156 MD des intérêts servis sur les dépôts de la clientèle ;
- et d'une baisse de 14 MD des intérêts servis sur les opérations de trésorerie.

Charges d'exploitation bancaire
(en MD)



PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque s'est établi 976 MD en 2024 contre 980 MD au 31.12.2023.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le volume des charges de fonctionnement a totalisé 373 MD au 31.12.2024 contre 362 MD en 2023, soit une augmentation de 3,1%.

Cette évolution a résulté principalement d'une hausse de 2,4% des charges du personnel atteignant 273 MD à fin 2024 contre 267 MD en 2023.

Quant aux charges générales d'exploitation, elles se sont établies à 100 MD au 31.12.2024 contre 95 MD à fin 2023, soit une hausse de 5,1%.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation s'est situé à 39,8% au 31.12.2024 contre 38,5% en 2023.

Coefficient d'exploitation



Dotations nettes aux provisions

En 2024, les dotations nettes aux provisions sur créances ont totalisé 217 MD contre 294 MD une année auparavant.

Quant aux dotations nettes aux provisions sur le portefeuille d'investissement, elles ont enregistré un gain de 15 MD au 31.12.2024 contre une perte de 11 MD à fin 2023, résultant d'une reprise de 21 MD des provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement.

RÉSULTATS

✓ Affectation des résultats

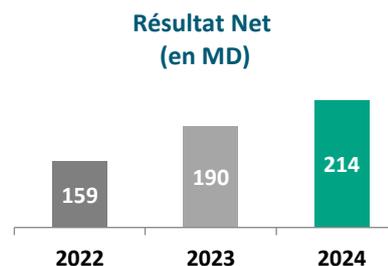
Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, les sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

✓ Résultat Net au 31.12.2024

Au titre de l'exercice 2024, le résultat net, avant modification comptable, s'est établi à 255 MD.

Après modification comptable, le résultat net a atteint 214 MD contre 190 MD à fin 2023, soit une progression de 12,4%.



INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI'S)

ACTIVITÉ

U : MD	2020	2021	2022	2023	2024
Total Bilan	14 422	16 909	19 307	20 469	22 459
Dépôts de la clientèle	8 778	9 858	11 023	11 887	12 675
DAV et autres sommes	2 984	3 431	3 685	3 973	4 307
Épargne	3 109	3 340	3 615	3 923	4 307
DAT	2 685	3 087	3 723	3 991	4 061
Emprunts et ressources spéciales	657	653	731	724	673
Portefeuille Titres Commercial et d'Investissement	1 873	3 231	4 674	5 918	8 034
Encours des crédits Bruts à la clientèle	13 611	14 816	15 922	16 266	16 246
Provisions	1 230	1 430	1 457	1 710	1 882
Encours des crédits nets à la clientèle	11 925	12 845	13 830	13 793	13 452

RÉSULTAT

U : MD	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'Affaires	1 390	1 561	1 798	2 158	2 289
PNB	690	850	890	980	976
Charges Opératoires	289	349	357	377	388
Résultat Net	102	163	159	190	214

CAPITAUX PROPRES

U : MD	2020	2021	2022	2023	2024
Capital	320	320	320	320	320
Réserves	1 162	1 233	1 346	1 455	1588
Dotation Etat	43	43	43	43	43
Résultat de la Période	102	163	159	190	214
Total Capitaux Propres	1 626	1 758	1 864	2 004	2162

RISQUE

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux Créances Classées (hors FB)	15,80%	15,63%	15,78%	19,49%	21,06%
Taux de couverture (hors FB)	66,07%	69,85%	67,40%	64,81%	59,89%(*)

(*) Révision de la méthode de calcul du taux de couverture suite aux recommandations de la BCT. Pour des raisons de comparabilité, le ratio de couverture (hors FB) s'élève à 55,34% en 2023.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de solvabilité	19,80%	19,91%	19,75%	21,45%	23,88%
Tier One	15,40%	15,88%	15,62%	17,78%	20,73%

11

PERSPECTIVES D'AVENIR

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2025, la BNA continue à jouer pleinement son rôle dans le financement de l'économie nationale et mobilise l'ensemble de ses ressources pour la réalisation des objectifs fixés. Les efforts de la Banque pour l'année 2025 seront axés sur :

- Le soutien du secteur agricole et la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'Etat ;
- La maîtrise des charges d'exploitation bancaire par la collecte des dépôts faiblement rémunérés ;
- Le développement de l'activité et l'amélioration de l'octroi tout en cherchant une meilleure corrélation entre le rendement des crédits, un niveau de risques faible et une meilleure rentabilité.
- La refonte de la fonction recouvrement à l'amiable et du contentieux afin de réduire le taux des créances classées et l'amélioration de la liquidité ;
- Une meilleure maîtrise du risque de crédit à travers l'évaluation du système d'alerte précoce afin de garantir une bonne détection des clients sains et dont la situation financière pouvant se détériorer ;
- Le renforcement du dispositif de la conformité et de gestion des risques LAB/FT ;
- Le suivi rigoureux de la feuille de route SI ;
- Le renforcement de la formation pour la montée en compétences des collaborateurs ;
- La consolidation de l'effectif de la Banque à travers l'intégration de jeunes diplômés dans différents domaines ;
- L'expansion et la poursuite de la modernisation du réseau d'agences pour l'amélioration de l'expérience client.

12

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

12

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	439 101	242 678	196 423	80,9%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)
a- Comptes débiteurs		2 645 567	2 171 597	473 970	21,8%
b- Autres concours à la clientèle		10 314 018	11 130 772	(816 754)	(7,3%)
c- Crédits sur ressources spéciales		370 992	366 579	4 413	1,2%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	222 065	144 055	78 010	54,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	7 812 414	5 774 174	2 038 240	35,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 678	141 814	1 864	1,3%
AC7 - Autres actifs	4.7	361 469	309 331	52 138	16,9%
Total des actifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%
a- Dépôts à vue		3 328 959	3 150 268	178 691	5,7%
b- Autres dépôts et avoirs		9 345 874	8 736 718	609 156	7,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)
a- Emprunts matérialisés		224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		448 964	424 736	24 228	5,7%
PA5 - Autres passifs	4.12	871 483	757 659	113 824	15,0%
Total des passifs		20 297 500	18 464 425	1 833 075	9,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 588 208	1 455 069	133 139	9,2%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 343)	(4 339)	(4)	(0,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	(39 940)	442	(40 382)	(9136,2%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	254 557	190 013	64 544	34,0%
Total des Capitaux propres		2 161 580	2 004 283	157 297	7,8%
Total des capitaux propres et passifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

Notes		31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
b- En faveur de la clientèle		805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	579 834	475 072	104 762	22,1%
Débiteurs par accreditifs export devises		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
Débiteurs par accreditifs import devises		541 127	417 381	123 746	29,6%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 677 220	5 732 425	944 795	16,5%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	464 354	397 584	66 770	16,8%
Crédits notifiés non utilisés		464 354	397 584	66 770	16,8%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
a- Participations non libérées		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		465 186	400 416	64 770	16,2%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		8 083	6 122	1 961	32,0%
b- Opérations avec la clientèle		1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
c- Autres intérêts et revenus assimilés		30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	163 013	145 462	17 551	12,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	46 992	45 362	1 630	3,6%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	499 905	349 624	150 281	43,0%
Total produits d'exploitation bancaire		2 289 162	2 157 586	131 576	6,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(419 300)	(432 862)	13 562	(3,1%)
b- Opérations avec la clientèle		(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
d- Autres intérêts et charges		(780)	(858)	78	(9,1%)
CH2 - Commissions encourues		(5 075)	(6 673)	1 598	(23,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 313 156)	(1 177 667)	(135 489)	11,5%
Produit Net Bancaire		976 006	979 919	(3 913)	(0,4%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		979	1 049	(70)	(6,7%)
CH6 - Frais de personnel	6.8	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 593)	(15 300)	707	(4,6%)
Résultat d'exploitation		387 380	298 852	88 528	29,6%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(339)	19	(358)	1884,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(120 440)	(97 071)	(23 369)	24,1%
Résultat des activités ordinaires		266 601	201 800	64 801	32,1%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	(12 044)	(11 787)	(257)	2,2%
Résultat net de l'exercice		254 557	190 013	64 544	34,0%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable		213 582	190 013	23 569	12,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 047 822	1 879 867	167 955	8,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 273 265)	(1 204 927)	(68 338)	(5,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(131 924)	(347 097)	215 173	62,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		750 202	889 401	(139 199)	(15,7%)
Titres de placement		(1 003)	(1 320)	317	24,0%
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(260 475)	(275 433)	14 958	5,4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(130 694)	(4 200)	(126 494)	(3011,8%)
Impôt sur les bénéfices		(106 535)	(91 381)	(15 154)	(16,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	944 339	848 381	95 958	11,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		463 416	330 439	132 977	40,2%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 972 928)	(1 256 269)	(716 659)	(57,0%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 456)	(13 601)	(2 855)	(21,0%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 525 968)	(939 431)	(586 537)	(62,4%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(14)	(41)	27	(65,9%)
Remboursement d'emprunts		(71 892)	(92 303)	20 411	22,1%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		24 170	88 139	(63 969)	(72,6%)
Dividendes versés		(57 110)	(51 195)	(5 915)	(11,6%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(104 846)	(55 400)	(49 446)	(89,3%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(686 475)	(146 450)	(540 025)	(368,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

13

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS**

BANQUE NATIONALE AGRICOLE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre- service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96- 112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client. Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- **Engagements sur les professionnels du secteur privé**

**Agriculture*

**Industries mécaniques et électriques*

**Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs*

**Industries pharmaceutiques*

**Autres industries*

**Bâtiments et travaux publics*

**Tourisme y compris les agences de voyage*

**Promotion immobilière*

**Commerce*

**Santé*

**Télécom et TIC*

**Autres services y compris les agences de location de voitures*

- **Contreparties publiques**

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

- **Particuliers**

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres Industries	40%
BTP	40%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40%
Promotion Immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%

Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20%
Consommation_Privé	40%
Crédits logements_Public	20%
Consommation_Public	40%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte

dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie

TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 3.232 mDT dont 125 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 1.889 mDT et 1.218 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 439.101 mDT au 31/12/2024 contre 242.678 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 196.423 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	439 101	242 678	196 423	80,9%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2024 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2024, un ratio de liquidité de 137,18%.

	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de liquidité	137,18%	221,64%

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 28.158 mDT au 31/12/2024 contre 63.722 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 35.564 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	24 053	7 190	16 863	234,5%
Comptes courants & autres créances	24 052	7 189	16 863	234,6%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	28 358	63 922	(35 564)	(55,6%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	24 052	1	-	-	-	24 053
Comptes courants & autres créances	24 052	-	-	-	-	24 052
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total au 31 décembre 2024	24 052	2 306	-	2 000	-	28 358
Total au 31 décembre 2023	49 190	7 991	2 741	4 000	-	63 922

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	.	-	24 053	24 053
B - Créances sur les établissements financiers	-	.	-	4 305	4 305
Total brut au 31 décembre 2024	-	.	-	28 358	28 358
Total brut au 31 décembre 2023	-	-	-	63 922	63 922

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.452.195 mDT contre 13.792.934 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 340.739 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 955 789	14 990 889	(35 100)	(0,2%)
Comptes débiteurs	2 655 841	2 172 035	483 806	22,3%
Autres concours à la clientèle	11 664 230	12 279 038	(614 808)	(5,0%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	585 868	509 976	75 892	14,9%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 640)	8 413	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Encours brut	16 245 907	16 266 143	(20 236)	(0,1%)
Provisions sur créances à la clientèle	(1 882 272)	(1 709 701)	(172 571)	(10,1%)
Provisions sur créances classées	(1 122 275)	(1 002 539)	(119 736)	(11,9%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%

Intérêts et agios réservés	(910 899)	(763 508)	(147 391)	(19,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(781 813)	(650 619)	(131 194)	(20,2%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 793 712)	(2 473 209)	(320 503)	(13,0%)
Encours net	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(1 002 539)	(172 220)	52 484	-	(1 122 275)
Provisions additionnelles	(435 631)	(92 442)	26 040	-	(502 032)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(1 709 701)	(264 662)	92 089	-	(1 882 272)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	786 520	17 563	70 853	102 844	190 179	1 167 959
Engagements bruts commerciaux et industriels	5 966 149	4 980 013	827 910	2 222 777	958 940	14 955 789
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	-	-	-	-	121 618
Total au 31 décembre 2024	6 874 828	4 997 576	898 763	2 325 621	1 149 119	16 245 907
Total au 31 décembre 2023	5 418 686	6 194 386	1 560 458	2 539 066	553 547	16 266 143

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	179 516	-	-	16 066 391	16 245 907
Provisions sur créances à la clientèle	(7 982)	-	-	(1 874 290)	(1 882 272)
Intérêts et agios réservés	(1 363)	-	-	(909 536)	(910 899)
Provisions sur Comptes courants associés	-	-	-	(541)	(541)
Total au 31 décembre 2024	170 171	-	-	13 282 024	13 452 195
Total au 31 décembre 2023	142 086	-	-	13 650 848	13 792 934

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2024	31/12/2023
Créances éligibles au refinancement	160 778	4 364 674	4 525 452	4 385 289
Créances non éligibles au refinancement	380 530	7 299 556	7 680 086	8 459 297
Total	541 308	11 664 230	12 205 538	12 844 586

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	31/12/2023	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2024
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691
Total	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2024, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 23,88% et un ratio Tier One de 20,73%.

	Seuil régl.	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de solvabilité	10%	23,88%	21,45%
Tier One	7%	20,73%	17,78%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions réservés		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	3 735 319	3 230 541	3 406 350	2 905 496	(1 647 195)	(1 393 289)	(792 366)	(704 391)
Total créances classées	3 931 431	3 649 331	3 600 344	3 322 555	(1 667 010)	(1 470 023)	(816 730)	(738 287)
Total créances en mDT	17 509 213	17 454 734	17 098 874	17 048 472	(1 667 009)	(1 470 023)	(823 671)	(744 387)
Taux des créances classées	22,45%	20,91%	21,06%	19,49%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés (*)	54,52%	60,51%	59,89%	64,81%				

(*) Suite aux recommandations de la BCT, la méthode de calcul du taux de couverture a été révisée. Pour des raisons de comparabilité, le ratio de couverture global et le ratio de couverture hors fonds budgétaires pour l'exercice 2023, s'élèvent respectivement à 50,20% et 55,34%.

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
Industries mécaniques et électriques	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
Industries agroalimentaires	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
Industries pharmaceutiques	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
Télécom et TIC	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
Autres industries	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
BTP	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
Tourisme	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
Promotion immobilière	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
Commerce	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
Santé	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
Autres services (hors commerce et santé)	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
Autres organismes publics	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068

Particuliers					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1	13 255 875				257 965

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2024 des dotations complémentaires pour un montant de 92.442 mDT et des reprises pour un montant de 26.040 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANST U	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 435	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 222.065 mDT au 31/12/2024 contre 144.055 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 78.010 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 145.883 mDT au 31/12/2023 à 225.000 au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	31/12/2023	Acquisition / Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2024
I- Titres de placement	4 742	981	195	9	5 924
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	635	29	-	-	663
Valeurs brutes	635	29	-	-	663
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	913	248	195	-	1 354
Valeurs brutes	1 147	248	-	-	1 394
Provisions	(234)	-	195	-	(40)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	3 194	704	-	9	3 907
Valeurs brutes	4 107	727	-	-	4 834
Provisions	(913)	(23)	-	9	(927)
II- Titres de transactions	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
Bons du trésor	145 883	155 000	(75 883)	-	225 000
Créances et dettes rattachées	(6 569)	(2 291)	-	-	(8 860)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	144 055	153 690	(75 688)	9	222 065

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction. Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable. Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 7.812.414 mDT au 31/12/2024 contre 5.774.174 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investisse- ment	Total au 31/12/2024
Valeur brute au 31/12/2024	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Valeur au 1er janvier	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Acquisitions / souscriptions	-	-	550 000	10 000	70 000	-	1 687 813	2 317 813
Cessions / Remboursement	(1 313)	-	(17 674)	-	(10 080)	(21 786)	(294 032)	(344 885)
Créances rattachées	421	6 816	48 616	-	43 918	15	157 062	256 848
Provisions au 31 décembre 2024	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Provisions au 1er janvier	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Dotations	(589)	-	-	(338)	(9 880)	-	-	(10 807)
Reprises	21 222	-	-	-	4 631	-	-	25 853
Valeur nette au 31/12/2024	213 894	81 816	1 212 119	68 639	527 990	134	5 707 823	7 812 414
Valeur brute au 31/12/2023	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Créances rattachées	171	5 555	25 620	-	30 674	15	144 544	206 579
Provisions au 31/12/2023	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Valeur nette au 31/12/2023	194 325	80 555	656 797	58 977	460 075	21 920	4 301 524	5 774 174

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	95 816	97 130	(1 314)	(1,4%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	253 222	254 536	(1 314)	(0,5%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	% de participation	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
BNA Assurances	52,16%	98 808	-	-	98 808	(6 097)	92 711
SIMPAR	34,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	465	-	-	465	(94)	371
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÈILLETES	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	31,09%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-

Parts dans les entreprises liées		139 834	-	-	139 834	(6 460)	133 374
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 562)	4 856
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	-	28 612
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(4 562)	35 468
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 585)	1 470
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 721)	960
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(1 025)	73
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	(135)	2 115
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 965)	2 739
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(231)	69
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(147)	53
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(88)	112
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(81)	18
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(56)	378
STB	0,02%	208	-	-	208	(114)	94
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	-	-	65 579	(20 946)	44 633
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	(1 075)	-	-	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	(238)	-	-	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-

STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	(1 313)	7 781	(7 781)	-
Total général		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 475
Créances rattachées							419
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 894

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession	Encours brut 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(400)	-	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	3 900	(3 015)	885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 422)	3 578
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	(1 380)	-	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	(3 300)	-	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(930)	19 070

Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Total (net de provisions)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	484 072
Créances rattachées							43 918
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	527 990

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2024 à 83.058 mDT, soit une variation nette de 5.249 mDT par rapport au 31/12/2023, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2024, de dotations complémentaires pour un montant de 9.880 mDT et de reprises pour un montant de 4.631 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 340.035 mDT et des amortissements et des provisions de 196.358 mDT soit une valeur nette de 143.678 mDT contre 141.814 mDT au 31/12/2023, ce qui représente environ 0,64% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions/ Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	41 233	865	(70)	-	42 028
Logiciels	40 339	864	-	(56)	41 147
Logiciels en cours	894	1	(70)	56	881
Amortissements	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)
Logiciels	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)

Total net (1)	4 943	(1 487)	(70)	-	3 386
Immobilisations corporelles	282 547	15 460		-	298 007
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	103 993	-	-	-	103 993
Agencements, aménagements et installations	75 856	288	-	-	76 144
Matériel de transport	6 485	-	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	75 405	3 966	-	-	79 371
Immobilisations en cours	9 818	11 206	-	-	21 024
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(144 173)	(12 241)		-	(156 414)
Constructions	(37 577)	(1 956)	-	-	(39 533)
Agencements, aménagements et installations	(42 731)	(4 895)	-	-	(47 626)
Matériel de transport	(3 541)	(760)	-	-	(4 301)
MMB et Matériel Informatique	(60 324)	(4 630)	-	-	(64 954)
Dépréciations	(1 503)	-	201	-	(1 302)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	4-	-	(318)
Constructions en cours	(197)	-	197	-	-
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	136 871	3 219	201	-	140 291
Total général (1)+(2)	141 814	1 732	131	-	143 678

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 361.469 mDT au 31/12/2024 contre 309.331 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	153 419	143 906	9 513	6,6%
Débiteurs divers	3 476	4 124	(648)	(15,7%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	82 535	72 205	10 330	14,3%
Impôts exigibles - Actif	(30 942)	10 713	(41 655)	(388,8%)
Commissions de gestion à percevoir	33 274	31 211	2 063	6,6%
Ajustements devises actifs	2 254	1 394	860	61,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	7 802	6 741	1 061	15,7%
Charges payées d'avance	488	470	18	3,8%
Comptes d'attente actifs	635	635	-	-
Comptes de régularisation	25 963	4 840	21 123	436,4%
Comptes monétiques	814	726	88	12,1%
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	38 757	19 596	19 161	97,8%
Affaires litigieuses & remises égarées	27 277	25 078	2 199	8,8%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	797	1 998	(1 201)	(60,1%)
Produits à recevoir	354	440	(86)	(19,5%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(41 296)	(37 496)	(3 800)	(10,1%)
Autres	208 050	165 425	42 625	25,8%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	76 650	72 700	3 950	5,4%
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postes	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	182	177	5	2,8%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Autres comptes d'actif	40 106	89	40 017	44962,9%
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Total Net	361 469	309 331	52 138	16,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.757 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 94.484 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2024
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(4 140)	340	-	(41 296)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(372)	-	-	(15 496)
Total des provisions	(52 681)	(4 512)	340	-	(56 853)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres et lignes extérieures

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque et les lignes extérieures, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	10 949
Total	25 533	25 533

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.535.092 mDT au 31/12/2024 contre 1.058.727 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.365 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 532 697	1 056 581	476 116	45,1%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	12 583	15 975	(3 392)	(21,2%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 910	2 269	(359)	(15,8%)
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	12 583	-	-	-	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	-	1 910	-	-	-	1 910
Total	-	1 535 092	-	-	-	1 535 092

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	12 583	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 520 599	1 520 599
Intérêts à payer	-	-	-	1 910	1 910
Total	-	-	-	1 535 092	1 535 092

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.674.833 mDT au 31/12/2024 contre 11.886.986 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 787.847 mDT, soit un taux d'accroissement de 6,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts en dinars	11 760 080	11 083 086	676 994	6,1%
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	2 686 824	84 413	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 438 699	2 040 144	398 555	19,5%
Certificats de dépôt en dinars	1 072 500	1 422 000	(349 500)	(24,6%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 017 206	2 480 901	2 013 324	248 650	-	11 760 080
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	-	-	-	-	2 771 237
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	-	-	-	-	4 245 969
Bons de caisse en dinars	-	16 225	22 259	4 678	-	43 162
Comptes à terme en dinars	-	100 271	119 882	10 188	-	230 341
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	781 733	1 520 183	136 784	-	2 438 700
Certificats de dépôt en dinars	-	624 500	351 000	97 000	-	1 072 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	958 172	-	-	-	958 172
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dépôts à vue en devises	542 470	-	-	-	-	542 470
Bons de caisse en devises	-	1 082	10 329	13 435	-	24 846
Comptes à terme en devises	-	22 621	76 714	10 097	-	109 432
Comptes de placement en devises	-	127 386	-	-	-	127 386
Autres sommes dues à la clientèle en dev	-	19 469	-	-	-	19 469

Dettes rattachées	-	91 152	-	-	-	91 150
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	15 253	-	-	-	15 253
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 064	-	-	-	1 064
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	60 933	-	-	-	60 933
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	77 504	-	-	-	77 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(63 602)	-	-	-	(63 602)
Total	7 559 676	2 742 611	2 100 367	272 182	-	12 674 833

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	288 688	31 836	-	11 439 556	11 760 080
Dépôts en devises	-	-	-	823 603	823 603
Dettes rattachées	-	-	-	91 152	91 150
Total	288 688	31 836	-	12 354 311	12 674 833

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 673.123 mDT au 31/12/2024 contre 723.675 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
Emprunts obligataires	216 315	288 207	(71 892)	(24,9%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 844	10 732	(2 888)	(26,9%)
Ressources spéciales (*)	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Total	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	17 844	64 714	141 209	-	224 159
Emprunts obligataires	392	10 000	64 714	141 209	-	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	7 844	-	-	-	7 844
Ressources spéciales	311 069	1 878	20 156	74 639	41 221	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	973	20 156	74 639	41 221	136 990
Ressources budgétaires	311 069	-	-	-	-	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	905	-	-	-	905
Total	311 461	19 722	84 870	215 848	41 221	673 123

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entrepris es liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	23 355	8 832	-	191 972	224 159
Emprunts obligataires	22 600	8 500	-	185 215	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	755	332	-	6 757	7 844
Ressources spéciales	-	-	-	448 964	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	136 990	136 990
Ressources budgétaires	-	-	-	311 069	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	905	905
Total	23 355	8 832	-	640 936	673 123

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 871.483 mDT au 31/12/2024 contre 757.659 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 113.824 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Etat, impôts et taxes	61 608	40 551	21 057	51,9%
Impôts sur les sociétés	120 440	97 071	23 369	24,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Organismes sociaux	58 054	52 988	5 066	9,6%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	14 081	14 333	(252)	(1,8%)
Produits perçus d'avance	11 073	8 923	2 150	24,1%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	78 836	49 182	29 654	60,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 484	105 346	(10 862)	(10,3%)
Comptes de régularisation	56 747	36 960	19 787	53,5%
Comptes Etatiques créditeurs	967	894	73	8,2%
Créditeur divers	54 102	66 838	(12 736)	(19,1%)
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	626	625	1	0,2%

Provisions pour passifs et charges	66 949	52 204	14 745	28,2%
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	1 002	644	358	55,6%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 778	8 942	(164)	(1,8%)
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	9 329	5 699	3 630	63,7%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	3 893	3 821	72	1,9%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	42 703	31 854	10 849	34,1%
Total	871 483	757 659	113 824	15,0%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 8.778 mDT contre 8.942 mDT au 31/12/2023.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

-Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
-Taux d'actualisation financière	:	10,0%
-Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes 78,1 ans pour les femmes
-Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.161.580 mDT au 31/12/2024 contre 2.004.283 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 157.297 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2024
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	515 540	51 800	-	-	-	-	-	567 340
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	575 791	80 000	-	-	-	-	-	655 791
Actions propres	(4 339)	-	-	(14)	9	-	-	(4 344)
Modification Comptables	-	-	-	-	-	-	(40 975)	(40 975)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	46 795	500	-	-	-	-	839	48 134
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	442	57 713	(57 120)	-	-	-	-	1 035
Résultat net de l'exercice	190 013	(190 013)	-	-	-	254 557	-	254 557
Total	2 004 283	-	(57 120)	(14)	9	254 557	(40 136)	2 161 580

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	254 557	190 013	64 544	25,4%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	2 116	1 574	542	25,6%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,011	2,994	1,017	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.281.276 mDT au 31/12/2024 contre 1.445.525 mDT au 31/12/2023. Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cessions de créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	589 327	578 545	10 782	1,9%
Avals billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	395 248	395 248
b- En faveur de la clientèle	618	-	-	805 255	805 873
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	618	-	-	1 280 658	1 281 276

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 579.834 mDT au 31/12/2024 contre 475.072 au 31/12/2023.

La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	432	-	-	540 695	541 127
Crédits documentaires Export	-	-	-	38 707	38 707
Total	432	-	-	579 402	579 834

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	179 258	16 099	9,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	179 258	16 099	9,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	397 584	66 770	16,8%

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	31 588	31 588
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	31 588	31 588
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	195 357	195 357
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	195 357	195 357
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	237 409	237 409
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	237 409	237 409
Total	-	-	-	464 354	464 354

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues des banques	215 050	-	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	6 527 323	477 311	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	79 251	331 087	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	17 212	27 891	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	18 230	35 638	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	-	266	266	266	(0)	(0,1%)
FNE	-	-	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'État	6 412 631	82 429	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	780 480	1 363 888	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	571 597	1 324 256	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	208 883	39 632	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	7 522 853	1 841 199	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.579.252 mDT au 31/12/2024 contre 1.617.138 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une régression de 2,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	366 021	304 635	61 386	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 175 006	1 268 793	(93 787)	(7,4%)
Autres intérêts et revenus assimilés	30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
Total	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 163.013 mDT au 31/12/2024 contre 145.462 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions en produits sur opérations monétiques	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions en produits sur location de coffres forts	59	52	7	13,5%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	21 967	23 965	(1 998)	(8,3%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions en produits diverses	24 633	23 808	825	3,5%
Total	163 013	145 462	17 551	12,1%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 46.992 mDT au 31/12/2024 contre 45.362 mDT au 31/12/2023 soit une augmentation de 1.630 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	18 510	14 394	4 116	28,6%
Intérêts nets sur bons de trésor	18 510	14 394	4 116	28,6%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	1 536	(95)	1 631	1716,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	1 364	191	1 173	614,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	195	30	165	550,0%
Gains nets sur opérations de change	26 946	31 063	(4 117)	(13,3%)
Résultat sur opérations de change	17 302	27 761	(10 459)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 644	3 302	6 342	192,1%
Total	46 992	45 362	1 630	3,6%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 499.905 mDT au 31/12/2024 contre 349.624 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 43,0%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 312	99 426	36,8%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	2 556	1 475	1 081	73,3%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 908	2 018	(110)	(5,5%)
Revenus des titres de participation Autres	6 276	4 894	1 382	28,2%
Revenus des titres participatifs	8 522	7 168	1 354	18,9%
Revenus des obligations	83 649	41 564	42 085	101,3%
Revenus des fonds gérés	27 256	22 193	5 063	22,8%
Total	499 905	349 624	150 281	43,0%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.308.081 mDT au 31/12/2024 contre 1.170.994 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 11,7% . Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 300)	(432 863)	13 563	(3,1%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 163)	(428 836)	10 673	(2,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	(82,8%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	(76,1%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	(42,1%)
Opérations avec la clientèle	(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
Intérêts sur comptes à vue	(82 900)	(63 479)	(19 421)	30,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	9,8%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(489 706)	(377 882)	(111 824)	29,6%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
Autres intérêts et charges assimilés	(780)	(857)	77	(9,0%)
Total	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 216.616 mDT au 31/12/2024 contre 293.672 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 77.056 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(208 749)	(310 895)	102 146	(32,9%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(172 220)	(215 913)	43 693	(20,2%)
Dotations aux provisions additionnelles	(92 442)	(99 050)	6 608	(6,7%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	(100,0%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	40 207	50 349	(10 142)	(20,1%)
Reprise de provisions additionnelles	15 675	19 408	(3 733)	(19,2%)
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	22 642	43 107	(20 465)	(47,5%)
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	13 565	-	13 565	-
Pertes sur créances cédées et radiées	(27 493)	(47 998)	20 505	(42,7%)
Autres créances passées par pertes	(5 740)	(6 671)	931	(14,0%)
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 055	5 173	(2 118)	(40,9%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées et radiées	4 851	4 467	384	8,6%
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	(100,0%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	0,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Dotation nette pour risques et charges	(7 868)	17 223	(25 091)	145,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 278)	(19 066)	3 788	(19,9%)
Reprises de provisions pour risques et charges	7 410	36 289	(28 879)	(79,6%)
Total	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 15.046 mDT au 31/12/2024 contre une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023. Il se détaille comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(588)	(5 870)	5 282	(90,0%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(9 881)	(12 247)	2 366	(19,3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(339)	(1 076)	737	(68,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	21 222	4 144	17 078	412,1%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 632	4 045	587	14,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	-	45	(45)	(100,0%)
Total	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 273.467 mDT au 31/12/2024 contre 267.022 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2,4%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Salaires	(190 968)	(185 751)	(5 217)	2,8%
Charges sociales et fiscales	(57 869)	(57 517)	(352)	0,6%
Autres charges du personnel	(20 342)	(18 191)	(2 151)	11,8%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 540)	(4 634)	94	(2,0%)
Charges sur congés à payer	252	(929)	1 181	(127,1%)
Total	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 99.975 mDT au 31/12/2024 contre 95.163 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 5,1%. Elles se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(97 798)	(92 243)	(5 555)	6,0%
Loyers et charges locatives	(3 277)	(2 883)	(394)	13,7%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(8 928)	(6 794)	(2 134)	31,4%
Primes d'assurances	(1 339)	(1 445)	106	(7,3%)
Impôts et taxes	(5 844)	(5 566)	(278)	5,0%
Fournitures de bureau	(3 658)	(3 786)	128	(3,4%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 035)	(2 951)	(1 084)	36,7%
Missions et réceptions	(540)	(567)	27	(4,8%)
Dons et cotisations	(287)	(391)	104	(26,6%)
Jetons de présence	(474)	(398)	(76)	19,1%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 156)	(2 256)	100	(4,4%)
Travaux exécutés par des tiers	(8 393)	(8 625)	232	(2,7%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 666)	(2 769)	103	(3,7%)
Frais de publicité	(2 377)	(5 070)	2 693	(53,1%)
Transports et déplacements	(10 634)	(9 365)	(1 269)	13,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(817)	(741)	(76)	10,3%
Documentation centrale	(1 062)	(1 108)	46	(4,2%)
Frais de contrôle médical	(144)	(177)	33	(18,6%)
Frais de formation et d'inscription	(521)	(943)	422	(44,8%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(28 602)	(25 314)	(3 288)	13,0%

Contribution sociale de solidarité	(12 044)	(11 094)	(950)	8,6%
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 177)	(2 920)	743	25,4%
Total	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 339 mDT au 31/12/2024 contre un gain de 19 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	33	52	(19)	(36,5%)
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Pénalités et amendes fiscales	(365)	(24)	(341)	(1420,8%)
Total	(339)	19	(358)	(1884,2%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(12 044)	(11 094)	(950)	(8,6%)
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	-	(693)	693	100,0%
Total	(12 044)	(11 787)	(257)	(2,2%)

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 944.339 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 774.557 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 131.924 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 750.202 mDT;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 260.475 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 130.694 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.525.968

mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 463.416 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.972.928 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.456 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 104.846 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 71.892 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 24.170 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 57.110 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.378.275 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024 :

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	132 017	94 567	37 450	39,6%
- Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	24 052	9 190	14 862	161,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(8 664)	(14 729)	6 065	41,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 882	79 118	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

8- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable aux prêts en cours de remboursement ou aux nouveaux prêts, lorsque la durée totale de remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce cadre, la BNA a enregistré depuis le 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total	3 232	125	3 107

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31

décembre 2024, un montant de 304.788 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de Placement	FILIALE	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	26 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	81 966
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	472
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	5 500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
BNACAPIAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	15 850
Total			304 788

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1.699 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2024.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 576)	1 124
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(400)	3 600
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 422)	3 578
Total		23 000	19 105	(9 668)	9 437

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 576.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2024 s'élèvent à 3.482 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
 - Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2024 s'élève à 381mD;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2024 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					36 497

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2024 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.149 mDT.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE 864	6 000	10
BNA Assurances	8 000	14 486
Total	14 000	25 350

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024		Intérêts de l'exercice 2024	
	Débiteur	Créiteur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676	1	-
ESSOUKNA	20	-	12	-
AGRO-SERVICES	-	65	-	-
TIS	-	640	-	(4)
BNA CAPITAUX	-	2 144	-	61
LES ŒILLETES	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
POS	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOIVM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	37	-	-
TUNIS-RE	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GENERALE DES VENTES	-	16	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2024, un montant de 166.696 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	52 755
LES ŒILLETES	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MADINA	34 505
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total	166 696

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017- 02	BNA Sub 2020- 01	BNA Sub 2021- 01	BNA Sub 2022- 01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526 mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au	
	Débiteur	Créiteur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLLES	-	2 206

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

14

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 161 580 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 213 582 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) **Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 742 265 KDT (soit 76,11% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) **Classification des créances et estimation des provisions**

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 245 907 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 882 813 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 910 899 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 7 812 414 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan (34,79% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 32% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (5 378 275) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s’y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l’opération d’augmentation de capital (avec la participation de l’État) réalisée au cours de l’exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l’État) d’un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l’état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l’équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l’alinéa 2 de l’article 6 de la convention conclue entre l’État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu’aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s’effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s’ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l’apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la Banque a fait l’objet d’une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l’objet, de sa part, d’une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l’article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l’amnistie fiscale prévue par l’article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l’année 2024 (abandon des pénalités ...), la Banque a signé avec l’administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d’impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d’Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s’étend pas au rapport de gestion et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l’article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l’exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes



15

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total en KDT	3 232	125	3 107

2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2024, d'un montant global de 70 000 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000
Total en KDT		70 000	70 000

3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 304 788 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Ré	Compte de placement	Entreprise associée	26 500
Tunis Ré	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	26 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	81 966
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	472
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	5 500
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	15 850
Total en KDT			304 788

4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 157 651 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	41 151
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total en KDT			157 651

5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2024, s'élève à 4 149 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2024, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieures, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1er mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2024.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 311 069 KDT au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent 1 776 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2024, seul le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égale montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2024.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

L'encours total desdites créances prises en charge par l'État s'élève à 308 KDT au 31 décembre 2024.

7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale BNA Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1er juin 2022 auprès de sa filiale BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1 699 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 4 472 KDT.

9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7 526 KDT.

10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la	Loyer HT 2024
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total en DT					36 497

11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2024, un solde cumulé (net de provisions) de 9 437 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 422)	3 578
Total en KDT		23 000	19 105	(9 668)	9 437

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1er octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 576 957 KDT (dont un montant de 70 000 KDT confié en 2024 au titre de l'exercice 2023). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	(41)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total en KDT		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Au cours de l'exercice 2024, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 482 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2024. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

13) Conventions conclues avec Placement obligataire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 381 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction,
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon,
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
Tunis Ré	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total en KDT	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Total en KDT
Encours au 31/12/2024	-	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	-	125	111	151	420

17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
Tunis Ré	6 000	10 864
BNA Assurances	8 000	14 486
Total en KDT	14 000	25 350

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
CTAMA Assurances	2 000	3 621
Total en KDT	2 000	3 621

18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2024		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2024	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676	1	-
ESSOUKNA	20	-	12	-
Agro-Services	-	65	-	-
TIS	-	640	-	(4)
BNA Capitaux	-	2 144	-	61
Les Œillets	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
Placement Obligataire SICAV	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOVIM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF Participations BNA	-	1	-	-
SODET Sud	-	37	-	-
Tunis Ré	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GEVE	-	16	-	-
Total en KDT	4 313	15 736	444	171

19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 166 696 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours au 31/12/2024
SIMPAR	52 755
Les Œillets	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MEDINA	34 505
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total en KDT	166 696

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général par Intérim

Le Directeur Général par Intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration de la BNA Bank lors de sa réunion en date du 09 mars 2023.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 29 avril 2024, a décidé de maintenir, pour le Directeur Général par Intérim, les mêmes avantages dont bénéficie le Directeur Général Adjoint qui se composent de 12 salaires mensuels et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement et 13^{ème} mois), de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois).

En outre, le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer au Directeur Général par Intérim une prime annuelle variable qui est calculée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n°89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

2) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2024, comme suit :

- Un montant de 4 000 DT (brut) par séance et par présence pour le président du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 24 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (brut) par séance et par présence pour chaque membre du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 12 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (net) pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques par séance et par présence avec un plafond annuel de 12 000 DT (net) pour chacun d'eux ;

- Un montant 1 000 DT (net) par séance et par présence pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 6 000 DT (net) pour chacun d'eux.

Notons que les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, et ce, à compter du 30 avril 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 280 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	144 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	136 250
Total en DT	280 250

3) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général par Intérim	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2024</i>
Avantages à court terme	369 312	186 466
Avantages postérieurs à l'emploi	29 357	-
Total en DT	398 669	186 466

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes



16

ACTIVITÉ DU GROUPE BNA EN 2024

LES FILIALES FINANCIÈRES

BNA ASSURANCES

Créée en 2003, la compagnie était sous la forme d'une Mutuelle. En 2013, elle a été transformée en société anonyme et a été introduite en bourse. Son capital actuel est de 87,4 MD, contrôlé à hauteur de 52% par le Groupe BNA.

BNA ASSURANCES exerce dans toutes les activités de l'assurance dont notamment l'assurance vie, l'assurance automobile, la maladie, le transport, l'incendie et la responsabilité civile.

L'année 2024 a été riche en réalisations. En effet, au cours de 2024, il a été décidé :

- Le changement de la dénomination de la compagnie et de son identité visuelle.
- Le passage à la cote principale de la Bourse de Tunis.
- La mise en place d'un nouveau BP.

Sur le plan de l'activité, l'année 2024 a été un bon cru. En effet, BNA ASSURANCES a affiché des performances intéressantes dépassant les prévisions avec un trend plus prononcé vers la zone verte. Ainsi, le chiffre d'affaires a affiché une progression de 4% dépassant les 170 MD et le résultat net a marqué une nette amélioration de +90%, pour s'établir à +16,3 MD.

BNA CAPITAUX

BNA Capitaux est une société d'intermédiation en bourse, créée en 1995. Son capital social est de 5 MD. Elle est spécialisée dans les métiers de la gestion d'actif, de l'intermédiation en Bourse, de l'ingénierie financière et des valeurs du Trésor. Les prestations de BNA CAPITAUX s'étendent sur toutes les régions du territoire tunisien et ce, grâce au réseau d'agences de la Banque Nationale Agricole. BNA CAPITAUX se classe aujourd'hui parmi les opérateurs les plus actifs de la place.

L'exercice 2024 a été marqué par des revenus records de 12,2 MD, en progression de 34%.

Cet exercice a été également couronné par un résultat net bénéficiaire de +6,9 MD

L'actif net passe ainsi à 24,2 MD au 31/12/2024, soit 4,8x son capital social.

Notons également que le résultat réalisé a permis la distribution d'un dividende exceptionnel au taux de 100%.

SOIVM SICAF

La SOIVM SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe, créée en 1993. Son capital social s'élève à 4 MD. Son objet est la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Elle gère un portefeuille de titres cotés de plus de 4,8 MD outre les placements financiers et monétaires d'environ 2,3 MD.

Les revenus de la SOIVM SICAF s'élèvent à 0,5 MD et son résultat net a été de +0,4 MD.

L'actif net passe ainsi à 7,3 MD au 31/12/2024, soit 1,8x son capital social.

SICAR INVEST

La SICAR INVEST est une société d'investissement à capital risque, créée en 1997. Son capital social s'élève à 10 MD. Elle gère également pour le compte de tiers (Groupe BNA, Fonds de l'Etat, Groupes privés) des Fonds à capital investissement d'un encours global qui a dépassé les 500 MD (586 MD contre 517 MD fin 2023).

SICAR INVEST participe, pour son compte ou pour le compte de tiers au financement et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes avec une présence dans l'ensemble des gouvernorats (dont 68% dans des zones de développement régionale).

Les réalisations de l'année 2024 ont été marquées par :

- Un volume d'investissement de l'ordre de 66 MD (22 lignes de participations).
- Des produits d'exploitation de 6,5 MD.
- Un résultat net de +2,2 MD.

S.P.B

La SICAF PARTICIPATIONS BNA est une société d'investissement à capital fixe, créée en 2003. Son capital social est de 500 mD. Son objet est la gestion d'un portefeuille titres de participations.

La SPB gère un portefeuille de 33 sociétés d'une valeur comptable de 93 mD.

Les revenus, composés essentiellement de dividendes, s'élèvent à 64 mD.

L'actif net de la SPB s'élève à 1,4 MD, soit 2,89x le Capital social.

SOFINREC

La SOFINREC est une société de recouvrement de créances agissant pour son propre compte et pour le compte d'autrui. Elle a été créée en 2001 avec un capital social est de 13,8 MD.

L'année 2024 a été marquée par :

- un volume de recouvrement de 10 MD;
- une plus-value de recouvrement de 5,2 MD ;
- un résultat net de 1,7 MD ;

Ce résultat a permis la distribution d'un dividende au taux de 4%.

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

La société Placement Obligataire Sicav est une société d'investissement à capital variable créée en 1996. Il s'agit d'un OPCVM de distribution de type obligataire dont l'actif est exclusivement composé d'obligations et autres titres de créances émis ou garantis par l'Etat.

Son actif géré s'élève à fin 2024 à 276 MD, soit une augmentation de 13,8% par rapport à l'année dernière.

La valeur liquidative de l'action a atteint 108,625 D au 31/12/2024 et ce, après détachement d'un dividende de 6,728 D permettant ainsi d'afficher un rendement annuel attractif de 6,58% contre 6,5% en 2023. Notons que le rendement annuel moyen des OPCVM Obligataires de la place est de 6,15% en 2024.

Le dividende 2024 est fixé à 6D,898 par action.

SICAV BNA

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable créée en 1993.

Il s'agit d'un OPCVM de distribution de type mixte dont le portefeuille est investi en obligations et actions soigneusement sélectionnées. Son actif géré s'élève à 2.749 mD à fin 2024.

SICAV BNA affiche la meilleure performance de la place parmi les SICAV mixtes de distribution.

La valeur liquidative de l'action SICAV BNA a clôturé l'année 2024 à 121,965 D et ce, après détachement d'un dividende de 4,403 D permettant ainsi d'afficher un rendement annuel de 12,82% contre 8,21% en 2023 et 13,75% celle du TUNINDEX.

Le dividende 2024 a été fixé à 4D,741 par action.

LE GROUPE IMMOBILIER

SIMPAR

La Société immobilière et de participations est une société de promotion immobilière, créée en 1973. Son capital social est de 5,5 MD.

Elle est la société mère du groupe immobilier de la Banque Nationale Agricole et l'un des pionniers de la promotion immobilière en Tunisie. Elle participe à la construction et à la modernisation du parc immobilier tunisien.

L'exercice 2024 a été spécialement consacré à l'exécution des travaux.

Les stocks se sont montés ainsi à 77 MD au 31/12/2024.

Les revenus de la SIMPAR ont été de 3,8 MD et le REX a été de +1,6 MD.

ESSOUKNA

ESSOUKNA est une société de promotion immobilière, créée en 1983, à l'initiative de SIMPAR et sous la bannière Groupe B.N.A.

ESSOUKNA est une société anonyme au capital de 5 MD. Elle est cotée à la bourse de Tunis depuis 2006.

L'exercice 2024 a enregistré un net avancement dans la réalisation des projets en cours et les stocks sont passés à 63 MD au 31/12/2024.

Les revenus de l'exercice se sont limités à 0,4 MD.

EL MADINA

La société « EL MADINA » est une société de promotion immobilière, créée en 1988. Son capital social est de 900 mD.

Les revenus de l'exercice ont totalisé 7 MD et le résultat d'exploitation s'est situé à +1,1 MD.

La valeur des stocks est passée à 29,5 MD au 31/12/2024.

SIVIA

La société « SIVIA » est une société de promotion immobilière, créée en 1980. Son capital est de 1,4 MD.

Les revenus 2024 ont été de 6,1 MD et le résultat d'exploitation s'est situé à +1,5 MD.

Par ailleurs, les stocks ont clôturé l'exercice 2024 à 37,7 MD.

— LES SOCIÉTÉS DE SERVICES

AGRO-SERVICES

La société AGRO SERVICES a été créée en 1991. Son capital social est de 600 mD.

Elle a pour objet l'étude et l'assistance technique dans le secteur agricole. Ainsi que la commercialisation des animaux vivants.

Les principales activités de la société sont les études, le service après-vente et la fourniture de semences fourragère et animale ainsi que du matériel d'élevage, d'identification, d'insémination artificielle de traite et conservation du lait.

Les revenus de la société sont en étroite relation avec le niveau d'investissement agricole, se sont élevés à 3,4 MD en 2024 et le résultat d'exploitation s'est situé à +67 mD.

TIS

La société TIS a été créée en 1991. Son capital social est de 750 mD. Elle est spécialisée dans la vente et la maintenance de matériel et de solutions informatiques, réseaux et sécurité physique et logique.

En dépit d'un environnement fortement concurrentiel, la TIS a pu réaliser des revenus de 6,5 MD.

17

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	441 596	251 611	189 985	75,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	685 527	575 564	109 963	19,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	7 515 562	5 467 336	2 048 226	37,5%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	64 807	62 211	2 596	4,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	227 033	214 015	13 018	6,1%
AC7 - Autres actifs	5.8	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		49 936	53 499	(3 563)	(6,7%)
Total des actifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)
PA5 - Autres passifs	5.13	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)
Total des passifs		20 576 496	21 323 167	(746 671)	-3,5%
IM - Intérêts Minoritaires		341 186	304 250	36 936	12,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Réserves consolidées	5.14	1 621 093	1 508 146	112 947	7,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%
Total des capitaux propres et passifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 Décembre 2024
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		579 402	474 685	104 717	22,1%
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		540 695	416 994	123 701	29,7%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 676 170	5 731 471	944 699	16,5%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	464 354	366 949	97 405	26,5%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		464 354	366 949	97 405	26,5%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
<i>a- Participations non libérées</i>		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
Total des engagements donnés		465 186	369 781	95 405	25,8%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	161 211	142 949	18 262	12,8%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	59 136	58 432	704	1,2%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	487 981	342 259	145 722	42,6%
Total produits d'exploitation bancaire		2 273 202	2 148 167	125 035	5,8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)
CH2 - Commissions encourues		(19 225)	(20 844)	1 619	7,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 297 685)	(1 169 851)	(127 834)	(10,9%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	68 764	68 710	54	0,1%
Produit Net Bancaire		1 044 281	1 047 026	(2 745)	(0,3%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation		61 068	77 931	(16 863)	(21,6%)
CH6 - Frais de personnel	7.9	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(149 749)	(161 904)	12 155	7,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(21 897)	(22 665)	768	3,4%
Résultat d'exploitation		400 701	328 663	72 038	21,9%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 835	4 204	631	15,0%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.10	761	(745)	1 506	202,1%
Résultat avant impôt		406 297	332 122	74 175	22,3%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.11	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(12 420)	(11 944)	(476)	(4,0%)
Résultat net de l'exercice		273 655	229 223	44 432	19,4%
Intérêts minoritaires		(21 774)	(17 180)	(4 594)	(26,7%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		251 881	212 043	39 838	18,8%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		210 906	212 043	(1 137)	(0,5%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 226 057	2 036 592	189 465	9,3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 371 886)	(1 300 988)	(70 898)	(5,4%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(88 864)	(324 840)	235 976	72,6%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		702 681	886 738	(184 057)	(20,8%)
Titres de placement		(1 533)	(18 120)	16 587	91,5%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(331 235)	(341 213)	9 978	2,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 746)	13 033	(108 779)	(834,6%)
Impôt sur les bénéfices		(112 462)	(94 954)	(17 508)	(18,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	977 223	859 719	117 504	13,7%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		451 564	323 109	128 455	39,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(2 010 983)	(1 298 146)	(712 837)	(54,9%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(27 314)	(16 369)	(10 945)	(66,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(1 586 733)	(991 406)	(595 327)	(60,0%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(14)	(41)	27	65,9%
Remboursement d'emprunts		(65 161)	(63 725)	(1 436)	(2,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		22 708	87 281	(64 573)	(74,0%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(69 200)	(62 413)	(6 787)	(10,9%)
Autres flux de financement		29 380	27 527	1 853	6,7%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(81 887)	(11 371)	(70 516)	(620,1%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(14 043)	19 386	(33 429)	(172,4%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(705 440)	(123 672)	(581 768)	(470,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 669 122)	(4 545 450)	(123 672)	(2,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

18

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

BANQUE NATIONALE AGRICOLE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Établissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable
SICAR Invest Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
BNA Assurances Compagnie d'assurance	TUNIS-RE Société de réassurance
SODINO Société d'investissement à capital risque	
Promotion immobilière	
SIMPAR Société de promotion immobilière	ESSOUKNA Société de promotion immobilière
SIVIA Société de promotion immobilière	SPI MADINA Société de promotion immobilière
LES ŒILLETS Société de promotion immobilière	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	SDA Henchir Ayed Services agricoles

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96- 2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2024, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt-trois lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement des dites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 23, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidées".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date,

augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements**i. Provisions individuelles**

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

❖ **Contreparties publiques**

*Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels

*Autres organismes publics

❖ **Particuliers**

*Particuliers du secteur privé : crédits logements

*Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation

*Particuliers du secteur public : crédits logements

*Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit :

<i>Groupe de contreparties</i>	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêt par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2024 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	40%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	20%	20%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
BNA Assurances	40%	40%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	20%	20%
ESSOUKNA	20%	20%
SIVIA	20%	20%
SPI MADINA	20%	20%
LES CÉILLETS	20%	20%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	20%	20%
SOGEST	20%	20%
AGROSERVICES	10%	10%
SDA Hanchir Ayed	10%	10%
ZIED SARL	20%	20%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2024 :

19 filiales traitées par intégration globale ;

3 entreprises associées traitées par mise en équivalence. Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,169%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,68%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,68%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	76,76%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	79,76%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,15%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,10%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	37,48%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,87%
BNA Assurances	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,54%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	50,04%	42,30%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	29,65%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	49,33%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	48,39%
LES CÉILLETS	Intégration globale	100,00%	57,94%

Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	72,82%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	55,99%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	51,47%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
SDA Hanchir Ayed	Intégration globale	90,00%	39,36%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

(1) La BNA détient 50,04% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,32%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	12,06%

(2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.

(3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
TOTAL	49 993	3 246	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

(4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; SOGEST, SODINO, TUNISRE n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtee des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 441.596 mDT au 31/12/2024 contre 251.611 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 189.985 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	441 596	251 611	189 985	75,5%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 31.382 mDT au 31/12/2024 contre 78.945 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 47.563 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	27 277	22 413	4 864	21,7%
Comptes courants & autres créances	27 276	22 412	4 864	21,7%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	31 582	79 145	(47 563)	(60,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	27 276	1	-	-	-	27 277
Comptes courants & autres créances	27 276	-	-	-	-	27 276
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total brut au 31 décembre 2024	27 276	2 306	-	2 000	-	31 582
Total brut au 31 décembre 2023	64 413	7 991	2 741	4 000	-	79 145

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.281.834 mDT contre 13.650.655 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 368.821 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 776 273	14 848 805	(72 532)	(0,5%)
Comptes débiteurs	2 651 528	2 169 953	481 575	22,2%
Autres concours à la clientèle	11 497 533	12 144 041	(646 508)	(5,3%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	577 362	504 968	72 394	14,3%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 637)	8 410	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Encours brut	16 686 533	16 753 091	(57 668)	(0,3%)
Provisions sur créances à la clientèle	(2 464 108)	(2 307 651)	(156 457)	(6,8%)
Provisions sur créances classées	(1 704 111)	(1 600 489)	(103 622)	(6,5%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%
Intérêts et agios réservés	(940 591)	(794 785)	(145 806)	(18,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(780 450)	(650 619)	(129 831)	(20,0%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(30 514)	(31 277)	763	2,4%
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 404 699)	(3 102 436)	(302 263)	(9,7%)
Encours net	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2024
Créances douteuses	(2 036 120)	(267 384)	97 361	-	(2 206 143)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(2 307 651)	(267 384)	110 926	-	(2 464 108)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts en principal	589 628	597 755	(8 127)	(1,4%)
Intérêts et créances rattachées	30 514	31 277	(763)	(2,4%)
Engagements bruts	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Provisions et agios réservés	(620 142)	(629 032)	8 890	1,4%
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements Hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total des créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	4 355 461	3 859 573	4 026 492	3 534 528	(2 236 823)	(1 991 044)	(822 880)	(735 668)
Total des créances classées	4 551 573	4 278 363	4 220 486	3 951 587	(2 256 638)	(2 067 778)	(847 244)	(769 564)
Total des créances en mDT	18 129 355	18 083 767	17 719 016	17 677 504	(2 256 638)	(2 067 778)	(854 185)	(775 664)
Taux des créances classées	25,11%	23,66%	23,82%	22,35%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
Industries mécaniques et électriques	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
Industries agroalimentaires	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
Industries pharmaceutiques	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
Télécom et TIC	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
Autres industries	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
BTP	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
Tourisme	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
Promotion immobilière	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
Commerce	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
Santé	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
Autres services (hors commerce et santé)	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
Autres organismes publics	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068
Particuliers					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1					257 965

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

Pour le traitement comptable, le groupe a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et le groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 435	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 685.527 mDT au 31/12/2024 contre 575.564 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 109.963 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
1. Titres à revenu variable	244 210	171 268	72 942	42,6%
Titres de placement	139 894	109 959	29 935	27,2%
Parts dans les OPCVM (Placement)	115 044	73 520	41 524	56,5%
Total brut	254 938	183 479	71 459	38,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(10 728)	(12 211)	1 483	12,1%
2. Titres à revenu fixe	441 317	404 296	37 021	9,2%
Bons de trésor	289 862	210 537	79 325	37,7%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(7 555)	(5 253)	(2 302)	(43,8%)
Obligations	84 828	89 631	(4 803)	(5,4%)
Créances rattachées sur obligations	5 166	4 742	424	8,9%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	67 127	104 639	(37 512)	(35,8%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	1 889	-	1 889	-
Total brut	441 317	404 296	37 021	9,2%
Total net	685 527	575 564	109 963	19,1%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 7.515.562 mDT au 31/12/2024 contre 5.467.336 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2024
Val. brute au 31/12/2024	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Valeur au 1er janvier	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Acquisitions / souscriptions	59 213	604 311	14 429	10 223	-	1 687 813	2 375 989
Cessions /Remboursement	(1 411)	(32 729)	(4 212)	(10 202)	(21 786)	(294 032)	(364 372)
Créances rattachées	442	48 616	-	15 359	15	157 062	221 494
Prov. au 31/12/2024	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Provisions au 1er janvier	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Dotations	(4 012)	-	(339)	-	-	-	(4 351)
Reprises	-	-	68	171	-	-	239
Val. nette au 31/12/2024	266 524	1 389 057	85 828	66 195	134	5 707 823	7 515 562
Val. brute au 31/12/2023	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Créances rattachées	193	25 620	-	10 402	15	144 544	180 774
Provisions au 31/12/2023	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Val. nette au 31/12/2023	212 485	794 479	75 882	61 046	21 920	4 301 524	5 467 336

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2024		2023	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	55 578	19,87%	53 015	19,97%
SODINO	4 921	24,54%	4 855	24,55%
GENERALE DES VENTES	4 308	49,58%	4 341	49,58%
Total	64 807		62 211	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 456.800 mDT et des amortissements et des provisions de 229.766 mDT soit une valeur nette de 227.033 mDT contre 214.015 mDT au 31/12/2023.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2024, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Logiciels	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Amortissements	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Logiciels	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Total net (1)	4 665	(1 336)	-	1	3 273
Immobilisations corporelles	385 052	25 918	(866)	883	411 043
Terrains	17 300	-	(36)	-	17 264
Constructions	177 614	3 376	(143)	13	180 860
Agencements, aménagements et installations	81 289	1 129	(46)	305	82 677
Matériel de transport	10 926	477	(337)	227	11 293
Matériel et outillage	102	22	-	96	220
MMB et Matériel informatique	81 066	4 398	(1)	2	85 465
Immobilisations en cours	10 720	16 446	(303)	241	27 160
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 398	70	-	(1)	1 467
Amortissements	(174 199)	(15 464)	566	3 116	(185 981)
Constructions	(53 115)	(3 974)	143	(28)	(56 974)
Agencements, aménagements et installations	(46 838)	(5 251)	49	(58)	(52 098)
Matériel de transport	(6 631)	(1 232)	373	(134)	(7 624)
Matériel et outillage	(86)	(6)	-	(24)	(116)
MMB et Matériel informatique	(64 101)	(4 961)	1	(2)	(69 063)
Autres immobilisations incorporelles	(3 428)	(40)	-	3 362	(106)

Dépréciations	(1 503)	201	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	4	-	-	(318)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	197	-	-	-
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	209 350	10 655	(300)	3 999	223 760
Total général (1)+(2)	214 015	9 319	(300)	4 000	227 033

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	(808)	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 808.326 mDT au 31/12/2024 contre 3.309.122 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	310 907	2 827 648	(2 516 741)	(89,0%)
Débiteurs divers	18 712	25 926	(7 214)	(27,8%)
État, impôts & taxes	111 718	89 829	21 889	24,4%
Commissions de gestion à percevoir	33 313	31 579	1 734	5,5%
Ajustements devises	2 254	1 394	860	61,7%
Comptes liés à la compensation	38 755	19 596	19 159	97,8%
Autres comptes	106 155	2 659 324	(2 553 169)	(96,0%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	50 778	86 396	(35 618)	(41,2%)
Actifs d'impôts exigibles	(18 329)	21 614	(39 943)	(184,8%)
Actifs d'impôts différés	69 107	64 782	4 325	6,7%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	244 297	209 838	34 459	16,4%
Stocks de terrains à bâtir	62 668	64 255	(1 587)	(2,5%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	79 916	53 728	26 188	48,7%
Stocks de travaux immobiliers terminés	56 374	41 422	14 952	36,1%
Autres stocks	1 578	1 412	166	11,8%
Clients et comptes rattachés	43 761	49 021	(5 260)	(10,7%)

Autres actifs	202 344	185 240	17 104	9,2%
Prêts au personnel	86 345	82 600	3 745	4,5%
Charges reportées	(45)	-	(45)	-
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postaux	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	1 170	4 682	(3 512)	(75,0%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Autres comptes	(49 552)	(61 561)	12 009	19,5%
Autres Actifs	44 419	39 683	4 736	11,9%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	28 895	27 377	1 518	5,5%
Total Net	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.755 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.483 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi:

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	10 948
Total	25 533	25 533

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.537.101 mDT au 31/12/2024 contre 1.060.204 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.897 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 534 706	1 058 058	476 648	45,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes à vue	14 589	17 453	(2 864)	(16,4%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 913	2 268	(355)	(15,7%)
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	14 589	-	-	-	14 589
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	1 913	-	-	-	1 913
Total	1 537 101	-	-	-	1 537 101

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.386.145 mDT au 31 décembre 2024 contre 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 740.421 mDT, soit une progression de 6,4%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts en dinars	11 471 392	10 841 824	629 568	5,8%
Dépôts à vue en dinars	2 758 337	2 675 959	82 378	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 281 261	1 897 406	383 855	20,2%
Certificats de dépôt en dinars	954 150	1 334 341	(380 191)	(28,5%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 017 205	2 192 213	2 013 324	248 650	-	11 471 392
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dettes rattachées	-	91 150	-	-	-	91 150
Total	7 559 675	2 453 921	2 100 367	272 182	-	12 386 145

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 656.627 mDT au 31 décembre 2024 contre 703.587 mDT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Emprunts matérialisés	201 204	267 314	(66 110)	(24,7%)
Emprunts obligataires	194 115	259 276	(65 161)	(25,1%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 089	9 660	(2 571)	(26,6%)
Ressources spéciales	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Autres fonds empruntés	6 459	11 537	(5 078)	(44,0%)
Autres fonds empruntés	3 390	5 993	(2 603)	(43,4%)
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	3 069	5 544	(2 475)	(44,6%)
Total	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.453.654 mDT au 31 décembre 2024 contre 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Etat, impôts et taxes	74 230	52 040	22 190	42,6%
Impôts sur les sociétés	113 144	89 144	24 000	26,9%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Fournisseurs divers	26 125	17 836	8 289	46,5%
Organismes sociaux	60 618	55 103	5 515	10,0%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	15 553	16 257	(704)	(4,3%)
Produits perçus d'avance	11 112	8 995	2 117	23,5%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	86 554	2 642 385	(2 555 831)	(96,7%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 483	105 346	(10 863)	(10,3%)
Comptes de régularisation	47 949	3 545	44 404	1252,6%
Comptes Etatiques créditeurs	965	897	68	7,6%
Créditeurs divers	70 414	87 919	(17 505)	(19,9%)

Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	633	665	(32)	(4,8%)
Autres Passifs	26 696	14 360	12 336	85,9%
Provisions techniques brutes	488 854	481 320	7 534	1,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 434	14 286	148	1,0%
Provisions pour passifs et charges	68 374	54 432	13 942	25,6%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 089	10 246	(157)	(1,5%)
Provisions pour risque fiscal et social	10 324	7 264	3 060	42,1%
Provisions pour pénalités BCT	1 365	1 247	118	9,5%
Provisions sur engagement par signature	42 703	31 854	10 849	34,1%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 893	3 821	72	1,9%
Total	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 10.089 mDT contre 10.246 mDT au 31/12/2023.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(358)	(357)	(1)	(0,3%)
Réserves consolidés part du groupe	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total	2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.578.353 mDT contre 1.465.405 mDT au 31 décembre 2023. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 605 725	1 496 238	109 487	7,3%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 353	235 360	(7)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 747	14 748	-	-
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 358 284	1 248 780	109 504	8,8%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 660)	(2 650)	(9)	(0,4%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 370)	(26 567)	10 197	38,4%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 654	7 290	(4 636)	(63,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(13 656)	(11 556)	(2 100)	(18,2%)
Total	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 251.881 mDT contre un résultat de même nature de 212.043 mDT au 31 décembre 2023. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	235 325	201 567	33 758	16,7%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 872	14 437	7 435	51,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(4 654)	(3 554)	(1 100)	(31,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(662)	(407)	(255)	(62,7%)
Total	251 881	212 043	39 838	18,8%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	251 881	212 043	39 838	18,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,84%	0,00%	0,4%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,00%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	3,969	3,341	0,628	18,8%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 4.653 mDT contre 4.648 mDT au 31 décembre 2023.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.280.658 mDT au 31 décembre 2024 contre 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023. Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cession créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	588 709	577 978	10 731	1,9%
Avals billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État	80 155	80 155	-	-
Total	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	148 623	46 734	31,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	148 623	46 734	31,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	366 949	97 405	26,5%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Garanties reçues des banques	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	266	266	0	0,1%
FNE	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'ÉTAT	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.564.874 mDT en 2024 contre 1.604.527 mDT en 2023, enregistrant ainsi une régression de 2,5%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 523 787	1 559 350	(35 563)	(2,3%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	365 578	304 059	61 519	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 158 209	1 255 291	(97 082)	(7,7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	33 004	39 055	(6 051)	(15,5%)
Total	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 161.211 mDT en 2024 contre 142.949 mDT en 2023, soit une augmentation de 12,8 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions sur opérations Monétique	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions sur location de coffre-fort	59	52	7	13,5%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 169	24 302	(1 133)	(4,7%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions de gestion d'OPCVM	1 203	994	209	21,0%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	39	47	(8)	(17,0%)
Commissions diverses	20 387	19 917	470	2,4%
Total	161 211	142 949	18 262	12,8%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 59.136 mDT en 2024 contre 58.432 mDT en 2023. Ils se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	29 783	26 703	3 080	11,5%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	29 783	26 703	3 080	11,5%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 400	666	1 734	260,4%
Dividendes & revenus assimilés	2 172	1 042	1 130	108,4%
Pertes sur titres de placement	(4)	(274)	270	98,5%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	255	214	41	19,2%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	26 953	31 063	(4 110)	(13,2%)
Résultat sur opérations de change	17 307	27 761	(10 454)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 646	3 302	6 344	192,1%
Total	59 136	58 432	704	1,2%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 487.981 mDT en 2024 contre 342.259 mDT en 2023, soit une augmentation de 42,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 313	99 425	36,8%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	34 594	30 377	4 217	13,9%
Revenus des obligations	83 649	41 569	42 080	101,2%
Total	487 981	342 259	145 722	42,6%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.278.460 mDT en 2024 contre 1.149.007 mDT en 2023, soit une augmentation de 11,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 312)	(432 888)	13 576	3,1%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 175)	(428 861)	10 686	2,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	82,8%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	76,1%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	42,1%
Opérations avec la clientèle	(832 044)	(678 262)	(153 782)	(22,7%)
Intérêts sur comptes à vue	(82 716)	(63 301)	(19 415)	(30,7%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	(9,8%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(467 392)	(358 145)	(109 247)	(30,5%)
Emprunts	(25 526)	(36 504)	10 978	30,1%
Autres intérêts et charges	(1 578)	(1 353)	(225)	(16,6%)
Total	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)

7.6- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.764 mDT en 2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	180 811	176 680
Primes_Non Vie	136 788	135 474
Primes_Vie	26 421	19 977
Produits des placements	17 352	21 194
Autres Produits	250	35
Charges des activités d'assurance	(112 047)	(107 970)
Charges de sinistres_Non Vie	(79 499)	(91 303)
Charges de sinistres_Vie	(23 803)	(17 000)
Charges des placements	(7 942)	(625)
Autres Charges	(803)	958
Total	68 764	68 710

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 209.587 mDT en 2024 contre 289.787 mDT en 2023, soit une régression de 27,7%. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(256 845)	(314 970)	58 125	18,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	100,0%
Créances radiées et Autres créances passées en pertes	(30 126)	(38 615)	8 489	22,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	59 296	74 823	(15 527)	(20,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 104)	(22 608)	(2 496)	(11,0%)
Reprises sur provisions diverses	9 101	36 113	(27 012)	(74,8%)
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	37 951	33 522	4 429	13,2%

Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	6 989	5 708	1 281	22,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	(16)	16	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	23	(23)	(100,0%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	100,0%
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	(0,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Total	(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 2.498 mDT en 2024 contre 8.080 mDT en 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(108)	(10 374)	10 266	99,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(11 348)	(5 766)	(5 582)	(96,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	4 223	5 612	(1 389)	(24,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	4 219	1 688	2 531	149,9%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	516	760	(244)	(32,1%)
Total	(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 320.917 mDT en 2024 contre 313.858 mDT en 2023, soit une augmentation de 2,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Salaires	(226 324)	(219 301)	(7 023)	(3,2%)
Charges sociales et fiscales	(66 594)	(66 185)	(409)	(0,6%)
Autres charges du personnel	(22 807)	(21 219)	(1 588)	(7,5%)
Charges sur assurance IDR	(4 824)	(5 420)	596	11,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(141)	(1 416)	1 275	90,0%
Variation des congés à payer	(227)	(317)	90	28,4%
Total	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 761 mDT en 2024 contre 745 mDT en 2023. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	1 142	(710)	1 852	260,8%
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Redressement fiscal	(374)	(26)	(348)	(1338,5%)
Total	761	(745)	1 506	202,1%

7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2024 la charge nette s'élève à 120.222 mDT contre 90.955 mDT en 2023. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(124 909)	(99 333)	(25 576)	(25,7%)
Résultat net d'impôt différé	4 687	8 378	(3 691)	(44,1%)
Total	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 977.223 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 854.171 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 88.864 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 702.681 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 331.235 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 95.746 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.586.733 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 451.564 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 2.010.983 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 27.314 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 81.887 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 65.161 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 22.708 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 69.200 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.374.562 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024 :

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	135 730	117 246	18 484	15,8%
- Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	27 276	24 413	2 863	11,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(10 670)	(16 206)	5 536	34,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 881	79 119	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

9- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable au prêt en cours de remboursement ou au nouveau prêt, lorsque la durée totale de son remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce contexte, la BNA a reçu à partir du 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

11- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
SODINO	-	-	400	-	-	72
TOTAL	5 000	2 000	400	900	200	979

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 29.000 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Total			29 000

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE	6 000	10 864
Total	6 000	10 864

5- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024	
	Débit	Crédit
TUNIS-RE	-	2 820
GENERALE DES VENTES	-	16

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 564 874	1 564 873	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	161 211	161 211	-	-
PR3 - Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 136	59 121	9	6
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 697	281	3
Total produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
CH2 - Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
Produit Net Bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(209 587)	(209 764)	135	42
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 498)	(2 469)	(29)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
CH6 - Frais de personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
Résultat d'exploitation	400 701	414 350	(12 081)	(1 568)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 835	4 668	-	167
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	761	854	(123)	30
Résultat avant impôt	406 297	419 872	(12 204)	(1 371)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(120 222)	(121 624)	1 453	(51)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(12 420)	(12 420)	-	-
Résultat net de l'exercice	273 655	285 828	(10 751)	(1 422)
Intérêts minoritaires	(21 774)	(28 630)	6 095	761
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	251 881	257 198	(4 656)	(661)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(40 975)	(40 975)	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	210 906	216 223	(4 656)	(661)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
Total produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
Produit Net Bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
Résultat d'exploitation	328 663	337 325	(7 540)	(1 122)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
Résultat avant impôt	332 122	340 559	(7 501)	(936)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
Résultat net de l'exercice	229 223	238 000	(7 866)	(911)
Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
a- Intérêts	1 564 874	1 564 874	-	-
b- Commissions en produits	161 211	161 211	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	59 136	59 121	9	6
d- Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 696	281	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
a- Intérêts encourus	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
b- Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
4- Produit net bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
5- Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
6- Charges opératoires, dont :	(492 563)	(428 966)	(53 923)	(9 674)
a- Frais du personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
b- Charges Générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
c- Dotations aux amortissements	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
7- Structure du portefeuille	8 201 089	8 196 462	4 640	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	685 527	684 779	764	(16)
b- Portefeuille d'investissement	7 515 562	7 511 683	3 876	3
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 281 834	13 282 024	(190)	-
9- Encours des dépôts, dont :	12 386 145	12 386 145	-	-
a- Dépôts à vue	3 316 059	3 316 059	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 306 902	4 306 902	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	656 627	649 768	32	6 827
11- Capitaux Propres	1 936 440	1 936 440		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
4- Produit net bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
5- Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
6- Charges opératoires, dont :	(498 428)	(420 648)	(67 387)	(10 393)
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
7- Structure du portefeuille	6 042 900	6 038 057	4 192	651
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 650 655	13 650 849	(194)	-
9- Encours des dépôts, dont :	11 645 724	11 645 724	-	-
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	703 587	692 050	5 754	5 783
11- Capitaux Propres	1 823 497	1 823 497		

19

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 188 321 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 210 906 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 726 085 KDT (soit 75,93% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants:

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 686 533 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 464 108 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 940 591 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 7 515 562 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan consolidé (32,53% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 présentent un solde net débiteur de 69 107 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2024 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (5 374 562) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT. Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023. Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT).

Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la BNA (société mère) a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la BNA le 10 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la BNA pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes



P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes



20

**PROJETS DE RÉOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE**

PROJETS DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2024,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2024,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2024 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2024 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2024	254 557 268,773
REPORT A NOUVEAU 2023	1 035 106,981
MODIFICATIONS COMPTABLES 2024	- 40 974 878,474
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	214 617 497,280
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2024	60 800 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	100 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	53 300 000,000
TOTAL	214 600 000,000
REPORT A NOUVEAU 2024	17 497,280

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 0,950 Dinar (Neuf-cent-cinquante millimes) par action et fixe la date de mise en paiement pour le.....

Cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars brut (4 000 TND) par séance et par présence pour le président du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (24 000 TND).
- Un montant de deux mille dinars brut (2 000 TND) par séance et par présence pour chaque membre du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (12 000 TND).
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance avec un plafond annuel de 12 séances.
- Un montant de mille cinq cents dinars net (1 500 TND) par séance pour les membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et membres des autres comités issus du conseil d'Administration avec un plafond annuel de 12 séances.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix. Cette résolution est appliquée partir de l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Youssef IDANI en tant que membre indépendant au Conseil d'Administration et ce, pour un mandat de trois années (2025-2026-2027) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :

- La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles.
- M. Kais JOMAA : administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Et ce, pour un mandat de trois années qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- Le cabinet représenté par.....

- Le cabinet..... représenté par.....

En qualité de Co-Commissaire aux Comptes, devant certifier les états financier individuels et consolidés de la BNA pour un mandat de trois années (2025-2026-2027) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à